Canada Post Postes Canada
Postage paid Port payé
Bulk Third Class — En nombre troisième classe
F-38
Montréal

le travail

Vol. 48 No. 2 Organe officiel de la CSN mars 1972

Ca ne sert à rien de se boucher les yeux. Le mouvement est aux prises avec des tensions considérables au niveau, tout au moins, des structures. Tôt ou tard, si cela devait continuer, il y aura des répercussions chez nos membres. Il faudra tenter d'éviter les divisions qui ont une influence néfaste sur notre action syndicale directe.

C'est par l'action syndicale que nous réussirons à accroitre constamment le pouvoir des travailleurs, à mon avis. On a dit dans certains milieux, extérieurs au mouvement, que 2 des problèmes qui nous confrontent présentement avaient été mis au monde pour des raisons strictement politiques et de politique partisane. C'est en tout cas ce qu'ont affirmé certains politiciens fédéraux dans l'affaire Lapalme. C'est ce qu'affirment certains politiciens provinciaux à propos du document "Ne comptons que sur nos propres moyens".

Pour que la vérité aie sa place, faut se dire que dans l'un et l'autre cas, l'action syndicale a été engagée pour des motifs réels, des motifs syndicaux. Dans l'affaire Lapalme, personne de notre mouvement ne peut contester la valeur intrinsèque de cette lutte. Sur d'autres plans on peut diverger, on peut avoir une opinion différente, mais non sur le fondement même de la lutte.

Je voudrais bien rappeler une chose: l'origine du conflit est la décision d'un ministre de se défaire d'un syndicat et particulièrement, d'un syndicat affilié à notre centrale. C'est évident que ce conflit qui met aux prises des syndiqués et des politiciens a des implications politiques; nul ne l'ignore.

Quant à l'autre problème, l'étude du document, il n'a pas été patenté pour déclencher un autre débat politique. Il repose sur des problèmes réels. Ces problèmes ont été soulevés, à l'origine, par la fédération de la métallurgie, mines et produits chimiques, face aux fermetures d'usines, mises à pied, ralentissement de l'économie, incertitude devant l'avenir. Le document et son étude découlent donc directement de nos préoccupations comme syndiqués.

La réalité est là et, peu importe le théâtre politique dont certains voudraient l'entourer, les dimensions, même de politique électorale que l'on veut lui prêter. Comment notre mouvement a-t-il agi dans ces 2 cas? Le conseil confédéral s'est prononcé, c'est lui comme conseil qui a pris les décisions. Que faut-il faire quant à nous comme dirigeants? Nous devons suivre, bien sûr, et appliquer la décision. Nous ne pouvons faire autre chose. Voilà les réalités qu'il faut mettre en lumière.

L'été dernier, le 22 juillet, en dépit de la recommandation qui avait été faite par l'exécutif et par le bureau confédéral, le conseil lui-même nous a dit qu'il fallait continuer la lutte des gars de Lapalme tant que le syndicat, les membres de ce syndicat, n'en décideraient pas autrement.

D'autres assemblées syndicales ont démontré que beaucoup de nos militants étaient prêts à lutter pour que l'injustice soit corrigée. J'avais donc tenté par tous les moyens imaginables, de relancer avec éclat l'action. En cours de route, des rumeurs se sont mises à circuler. Des enquêtes ont été faites sur des prétendues irrégularités. Je dis bien le mot "prétendues", parce que pour l'instant, il n'y a pas de démonstration il n'y a pas eu de contre-preuve.

Un des résultats directs de ce coulage d'information, volontaire ou non, a été une série d'interventions publiques par des personnages politiques pour demander une enquête gouvernementale publique générale sur la façon dont les fonds sont administrés par les centrales syndicales. Si cette requête était décidée par le gouvernement, cela serait grave à mon avis et aurait des conséquences.

Non pas que nous ayons des choses à cacher, sur le plan de l'administration, mais pour d'autres motifs, et beaucoup plus sérieux. Une telle enquête poserait inévitablement des jalons, et peut-être les premiers jalons pour enlever aux mouvements syndicaux leur autonomie.

On pourrait s'attendre d'ailleurs qu'une telle enquête entraine une série de mesures pour tenter de mater le mouvement syndical, lui enlever sa force de frappe. Une telle série de mesures nous frapperait à la CSN, frapperait la CEQ mais ne toucherait évidemment pas les syndicats dont les seiges sociaux ne sont pas installés ici. De grâce, ne nous plaçons pas dans une situation où nous provoquerons nous-mêmes les coups que l'on veut nous servir.
Nous devons tout mettre en oeuvre pour sauvegarder la souveraineté du conseil confédéral. Il faut appliquer les décisions telles qu'elles se présentent. Le conseil peut remettre en cause ces propres décisions, mais on doit accepter son autorité sinon, on se dirigera vers le pouvoir très restreint de quelques uns. Cela aurait des conséquences néfastes sur notre mouvement et nous en serions tous très affaiblis. Nos membres, j'en suis sûr, ne prennent pas à la légère les difficultés internes ou encore les contestations dans les coulisses des décisions prises par le mouvement. Je pense donc aujourd'hui qu'il soit approprié de réaffirmer l'autorité de ce conseil tout en sachant que celui-ci est livre de modifier ses propres décisions.

Marcel Pepin,
président général de la CSN

LES TENSIONS INTERNES N'ONT PAS ARRÊTÉ LA LUTTE DES GARS DE LAPALME

Le présent jounal contient l'essentiel des débats sur le conflit de Lapalme qui ont eu lieu au dernier conseil confédéral de la CSN, les 23, 24 et 25 février. Il a été fait à la demande du conseil confédéral lui-même, afin de permettre à tous les membres de porter leur propre jugement sur le conflit.

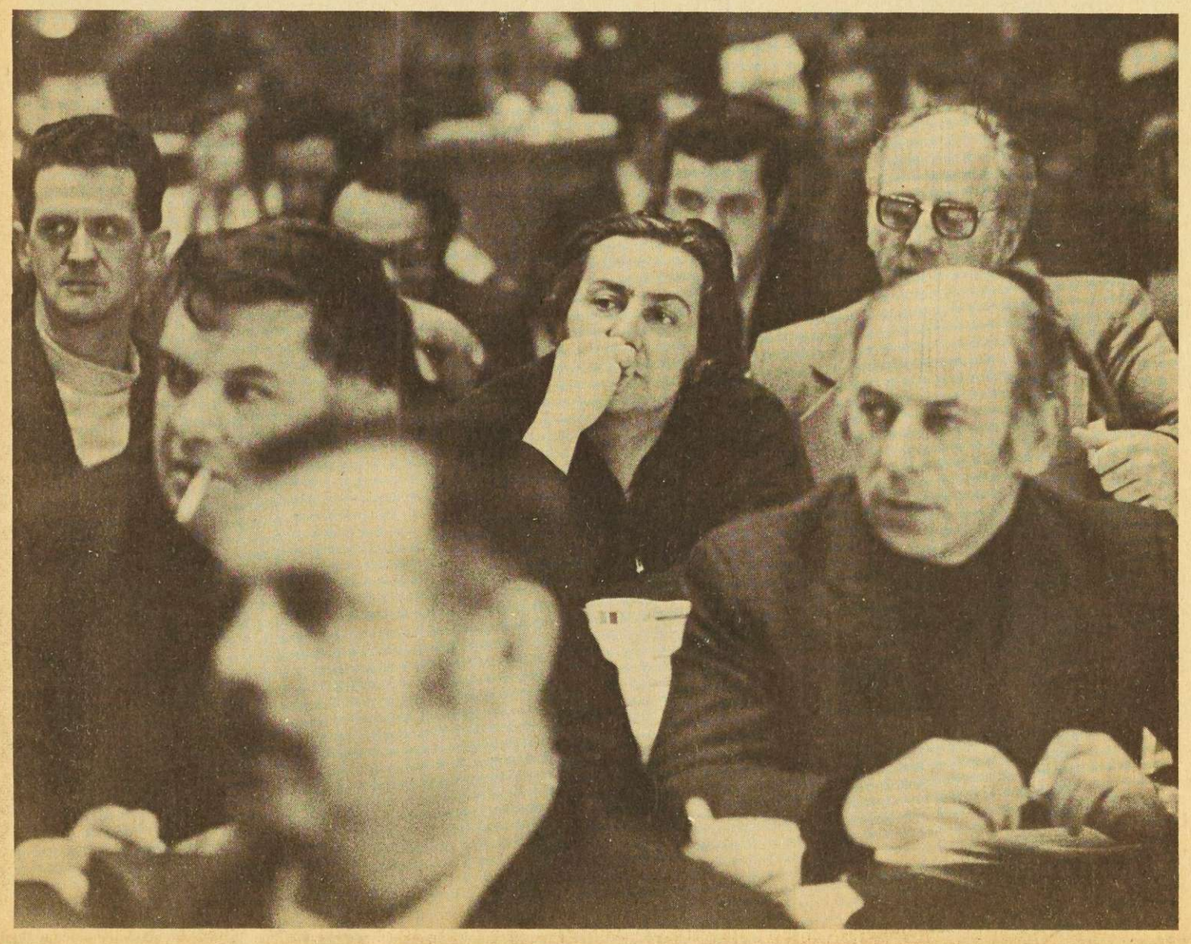

LE 23 SÉANCE DU MATIN

2- RAYMOND PARENT,

secrétaire général de la CSN

Tout le monde sait que j'ai agi comme principal négociateur du Syndicat du transport postal de Montréal (Les gars de Lapalme) lors des derniers conflits: celui de 1969, qui avait vu le transfert des employés de Rod Service à G. Lapalme inc. et qui s'était soldé par une victoire très bien accueillie, et celui de 1970.

C'est avec fierté que j'ai combattu pour et avec les gars de Lapalme, peut-être parce que l'adversaire était de taille, mais davantage parce que les principes en cause étaient fondamentaux et touchaient ce que le syndicalisme doit avoir de plus essentiel: le droit d'association librement choisi et exercé.

La lutte a toujours été centrée sur un objectif fondamental: le respect des droits collectifs et individuels des gars de Lapalme. Nous l'avons toujours voulue et menée sur le plan syndical. C'est dans ce but que nous avons, lors de la crise d'octobre, écarté le FLQ qui voulait s'en mêler et nous avons diverti tous les autres objectifs que l'on voulait ajouter à la lutte.

J'ai participé, avec le président général, à l'élaboration de la proposition de la CSN de juin 1971. J'ai eu à la communiquer à l'assemblée des gars de Lapalme et je l'ai défendue au conseil confédéral de juillet 1971.

Au lendemain du conseil confédéral du 22 juillet, j'ai informé l'exécutif de la CSN (et les gars de Lapalme en ont été prévenus), que je me retirais comme porte-parole des gars de Lapalme. Je considérais alors que je ne pouvais leur rendre service après les positions que j'avais prises au bureau et au conseil.

Le conseil confédéral, on s'en souvient, a rejeté la recommandation de l'exécutif et du bureau confédéral. Les objectifs redevenaient absolus. Cela tout le monde le savait.

Je dois dire ceci, en ce qui a trait à l'administration du conflit, pour expliquer le rôle que j'y ai joué et l'injustice que comportent les accusations qui ont été portées contre moi, notamment en ce qui a trait à l'autorisation des dépenses et au système de procuration. Le secrétaire général est l'officier mandaté pour autoriser les dépenses du fonds de défense professionnelle. Il agit selon une habitude administrative. Au point de départ du conflit Lapalme, il fut entendu au niveau du comité exécutif d'assimiler les gars de Lapalme, pour les fins du FDP, à des employés congédiés pour activités syndicales. Comme les arrêts de travail étaient rotatifs chez les gars de Lapalme, que le syndicat, à même sa caisse, remboursait les salaires perdus, il fut convenu que les secours seraient calculés en jours/hommes et remis au syndicat. Les rapports périodiques du FDP témoignent de cette méthode.

Lorsque le 15 avril, l'ensemble des gars de Lapalme devinrent des "chômeurs volontaires", cette méthode fut maintenue.

Au-delà des secours versés globalement, la Fédération des services publics et la CSN consentirent des prêts pour maintenir un niveau plus élevé de prestations. Finalement, les gars de Lapalme se qualifièrent à l'assurance-chômage et consolidèrent leurs prestations avec les secours de congédiements.

Je tiens à souligner, même si ce qui précède me semble clair, que le fait que les prestations étaient versées globalement au syndicat était connu et a été discuté à plusieurs reprises. Lors du conseil confédéral de février 1971, un comité de travail fut même formé pour étudier cette question. Il était composé de Jean-Noël Godin, de Jacques Olivier (maintenant conseiller du premier ministre Trudeau) et du secrétaire général. Le conseil reçut le rapport du comité et adopta la résolution suivante:
Proposé par Raymond Parent, appuyé par André Baribeau:
"Que la CSN verse toute prestation du FDP aux travailleurs qui y ont droit par voie de paiements individuels à être versés par courrier ou sous la direction d'un responsable de la CSN."

Le syndicat répliqua à cette décision en nous remettant, sous forme de requête, une procuration des individus nous demandant de remettre leurs prestations au syndicat. Le secrétaire général et le trésorier général ont accepté et donné suite à cette requête.

La question du mode de versement des prestations s'est posée de nouveau et le 23 juillet, le comité exécutif décidait ce qui suit:

IL EST CONVENU:
1. de demander au confrère Raymond Couture, directeur du service des grèves, de rencontrer les représentants des ex-employés de Lapalme afin d'établir avec eux les contrôles demandés par le conseil confédéral dans le versement des secours de congédiement;
2. de demander au confrère Pierre Vadboncoeur d'agir comme le négociateur en chef désigné par la CSN;
3. de charger le confrère André L'Heureux directeur de l'action politique, d'élaborer un programme d'action à être soumis au comité exécutif de la CSN afin de réaliser concrètement les décisions du conseil confédéral.

Il en fut ainsi jusqu'au conseil confédéral d'octobre 1971 qui adopta de nouveax règlements du FDP. Leur application en fut finalement décidée par le bureau confédéral du 10 novembre 1971. Je veux maintenant apporter quelques explications touchant le financement des autobus pour les gars de Lapalme. A un certain moment du conflit, les gars de Lapalme décidèrent de manifester régulièrement à Ottawa. Au début, les voyages s'effectuaient en automobile et le prix convenu pour le transport était de $2.00 par tête. La procédure de paiement fut élaborée avec le trésorier général et le contrôleur de la CSN. Un représentant de Lapalme fournirait au contrôleur la facture des voyages et celui-ci, à même l'argent qu'il soutirerait d'un compte "in trust" à son nom, paierait le syndicat, qui lui, rembourserait les indivius. Ce qui fut dit fut fait.

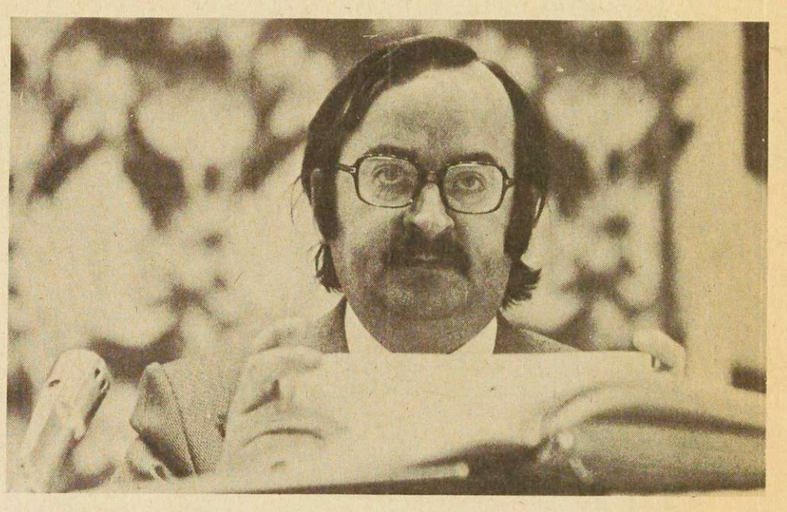

Lorsque les automobiles privées furent remplacées par les autobus, le système fut maintenu et je n'ai eu à intervenir, seul, qu'après le 11 novembre 1971, alors que le trésorier chargea le contrôleur de me faire autoriser le paiement du transport pour cette semaine, ce que je refusai de faire parce que je n'avais pas de contrôle. La question fut soumise à l'exécutif et c'est alors qu'il fut décidé que dorénavant la CSN louerait elle-même les autobus qu'elle mettrait à la disposition des gars de Lapalme. J'en informai immédiatement les représentants du syndicat, et Raymond Couture, directeur du service de grèves, fut chargé de l'organisation du nouveau système qui connut deux phases: d'abord on a eu recours aux services du même propriétaire d'autobus; un peu plus tard, à un autre service d'autobus.
Si j'ai tenu à rappeler tous ces faits, c'est que je le considérais essentiel pour rétablir la vérité sur ma participation dans le conflit Lapalme et proclamer ce que je considère de plus précieux dans ma vie, ma réputation d'honnête homme, sans doute le seul héritage que je pourrai laisser à mes enfants.

Cette obligation m'a été créée par toutes les rumeurs et tous les commérages qui ont eu cours à mon sujet dans cette affaire, particulièrement par la publication, le 29 janvier, dans Montréal-Matin, de la nouvelle sur l'affaire Lapalme, nouvelle qui a été reprise et commentée un peu partout ailleurs.

Je trouve parfaitement écoeurant qu'un "membre de la CSN", branché sur quelqu'un du bureau confédéral, écrive et que Montréal-Matin publie une lettre qui, à toutes fins pratiques, m'associe à une présumée fraude de $200,000, association qui est reprise par ailleurs dans d'autres média. Bien plus. Alors que l'exécutif m'avait autorisé une défense face à ces accusations, deux officiers de la CSN, le trésorier général et le directeur général des services, dans une entrevue publique au journal Le Soleil, ont alimenté au lieu d'infirmer les accusations suggérées contre moi.

Lorsque nous avons appris, lorsque j'ai appris, tardivement, qu'il y avait présomption d'irrégularités dans l'affaire des autobus, je n'ai pas hésité à souscrire à la correction.

Lorsque d'autres présomptions se sont précisées, je n'ai pas hésité à souscrire à la correction.

Sans souscrire à tous les procédés mis en oeuvre, je considère que tout doute sur la qualité et l'intégrité de la CSN, de ses officiers, de ses représentants ou de ses membres dans cette affaire doit être éliminé ou confirmé.

Nous jugeons sévèrement toutes les prévarications que nous constatons dans la société; nous n'avons pas à être complaisants entre nous. Nous avons cependant l'obligation d'être justes.

LE 23 SÉANCE DU SOIR

3- JACQUES DION,

trésorier général de la CSN

Je trouve extrêmement regrettable pour les membres du Syndicat des employés de Lapalme et non moins regrettable pour la CSN, d'avoir à faire la ré-évaluation de toute l'affaire Lapalme et les ajustements qui se sont imposés et qui s'imposent encore, sur la place publique.

Jamais depuis mes treize années que je suis trésorier à la CSN, j'ai eu besoin de qui que ce soit, pas même un autre officier de la CSN pour ajuster les situations et la plupart du temps très difficile, relevant de ma responsabilité.

Des aveux, des remboursements, des démissions et des congédiements, il y en a eu dans le passé, et les réputations n'étaient pas trainées dans les rues, ni sur la place publique. La différence avec la situation actuelle est toute autre chose, le conflit ayant pris une autre orientation.

Le conflit était devenu très politisé, les décisions se font de plus en plus difficiles, si nous ne voulons pas être taxés d'être pour les uns ou pour les autres. A l'intérieur de notre mouvement, les pressions viennent de tous côtés. Il nous faut prendre tellement de précautions avant de poser un geste, avec tout le temps que ça prend, étant donné la lourdeur de nos structures, chacun de nous tellement accablé par la charge de travail, que nous avons l'impression de ne pas avancer. Ca passe vite.

Si chacun de nous avait su en juillet dernier que nous serions placés devant une telle situation au mois de février 1972, la décision du Conseil confédéral aurait été autre chose.

Il faudrait manquer de lucidité pour ne pas admettre après tout ce qui a été fait depuis deux ans, qu'il y a encore de l'espoir. Pour chacun des membres du Comité Exécutif de la CSN, cette opinion est acquise depuis longtemps. Les décisions que j'ai prises comme trésorier de la CSN ne l'ont jamais été pour faire mal à qui que ce soit. Tout a été tenté avant aujourd'hui. Ceux qui me connaissent un peu, savent que je n'ai jamais été le serviteur de personne. Ce n'est pas mon tempérament. Certains s'en sont déjà rendu compte. Pour ceux qui à l'intérieur de notre mouvement visent d'autres buts avec l'affaire Lapalme, je ne pourrai jamais les empêcher de lancer toutes sortes de bobards et de rumeurs sur mon compte. Cependant, vous vous êtes rendus compte que ça ne m'arrêterait pas, même si ça dérange et ça fatigue un peu.

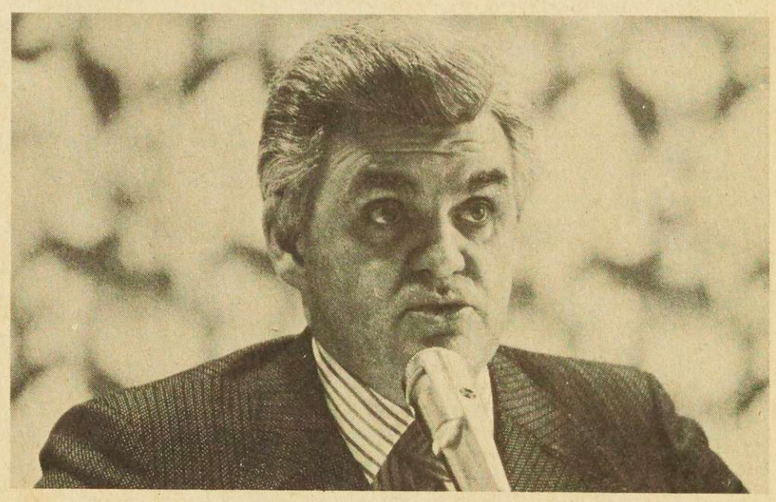

Y en a-t-il d'assez imbécile pour croire que je voulais me faire du capital politique avec cette triste affaire, ce serait malhonnête de ma part. Ce sont tout simplement mes responsabilités que j'ai prises. Si du fait de vouloir bien administrer la CSN on me taxe d'être de la droite, on n'a pas fini de me taxer ainsi. Car beaucoup de nos membres. particulière-

ment dans le vêtement, le textile, la chaussure, etc se privent du nécessaire pour payer leurs contributions syndicales. Comme trésorier de la CSN, j'ai pris la responsabilité d'en administrer une partie importante et quoi qu'il arrive, je remplirai mon rôle, à défaut de quoi, je devrai quitter.

Le manque de contrôle par la CSN, dans ce conflit date du début, c'est-à-dire, du premier avril 1970, date où le gouvernement fédéral reprenait à son compte la cueillette du courrier dans la ville de Montréal. Pour une période de onze semaines, jusqu'au 16 juin 1970, aucune liste de noms n'était fournie, on n'était informé que du nombre de membres à payer.

A compter de cette date, on nous remettait une liste de membres des employés du syndicat de Lapalme, sans aucune signature et ce pour une période de soixante semaines, allant jusqu'au 27 juillet 1971.

Pendant cette période, j'ai envoyé à deux reprises, le confrère Guy Thibaudeau, responsable à la vérification du fonds de défense professionnelle de la CSN, afin de tenter de procéder à l'enregistrement des gars de Lapalme. La première date était vers le début mars 1971 et la deuxième vers la mi-mai de la même année, et ce sans succès.

Comme je l'ai déjà déclaré, à la demande du comité exécutif de la CSN, le confrère Raymond Couture s'est rendu auprès du syndicat pour tenter à son tour de faire l'enregistrement. C'était au mois de juillet 1971. Une fois son travail terminé, il a rencontré le confrère président général, qui était seul à ce moment, comme membre du comité exécutif, les autres étant en vacances, à qui il a recommandé que les membres du syndicat des employés de Lapalme qui recevaient des allocations du fonds de défense professionnelle de la CSN, reconnaissent par leur signature recevoir les allocations allouées. Le président général accepta cette recommandation et ce fut comme je l'ai déjà dit, un début de contrôle qui nous a permis, à l'examen des listes que nous recevions de semaine en semaine, de constater beaucoup de ressemblance dans les signatures ou dans les techniques de lettres, tant majuscules que minuscules.

Vous devez retenir que je ne suis pas un expert en écriture et qu'il était assez facile de constater ces anomalies. J'ai donc retenu les services d'un expert en écriture qui a fait l'analyse de chacune des signatures des membres du syndicat. Plusieurs d'entre vous connaissez déjà ce rapport. Il y a beaucoup d'anomalies.

Cette situation a duré jusqu'au 7 décembre 1971, après quoi, comme l'a décidé le bureau confédéral de la CSN, par un vote majoritaire, nous avons procédé à l'enregistrement.

Le résultat est le suivant, si nous faisons la comparaison avec la dernière semaine, alors qu'on procédait à un chèque global: 62 personnes ne se sont pas présentées à l'enregistrement.

Il faut tout de suite remarquer que pour chacune de ces personnes, la CSN versait des allocations à raison de $65 pour les gens mariés ou $50 pour les célibataires, et que nous retrouvions sur la dernière liste une signature pour chacune de ces personnes. D'après le graphologue, plusieurs d'entr'elles étaient fausses.

De plus, treize nouvelles personnes n'apparaissant pas aux listes avec signature, se sont ajoutées. Certaines d'entr'elles travaillent à plein temps. Au nombre des personnes qui apparaissent aux listes avec signature, qu'on nous remettait à la CSN pour paiement au cours de la dernière période jusqu'au 7 décembre 1971, 22 personnes avaient été engagées aux postes pour le compte du gouvernement fédéral depuis un à douze mois et n'avaient reçu aucun secours en argent du syndicat depuis leur engagement aux postes. Pour ces derniers, la CSN payait et quelqu'un signait.

Permettez-moi de vous lire trois de ces déclarations qui sont entre les mains de nos conseillers juridiques. Le confrère Marcel Dumas, directeur de notre service juridique à la CSN en a vérifié l'authenticité.

La première et je cite: "Mon numéro d'assurance sociale est... Le 1er mars 1970, je suis entré en grève avec les autres gars de Lapalme. Une semaine, ou deux ou trois plus tard, j'ai commencé à retirer de l'assurance chômage soit $52. par semaine. J'ai toujours endossé mes chèques d'assurance-chômage pour les remettre en entier soit par... ou dont... M..... ou deux ou trois à qui on remettait nos chèques. Ensuite M. Diterlizzi me remettait $65. ou $70. par semaine, même jusqu'à $100. par semaine et me faisait signer ou initialer un rapport jusqu'au moment de mon engagement à... à temps partiel, soit en février ou en mars 1971, où j'ai travaillé jusqu'au... juin 1971, date de mon entrée au ministère des postes. Donc, à partir de février ou mars 1971, je n'ai pas reçu d'argent du fonds de grève de Lapalme. J'ai examiné la signature qui apparaît sur le rapport de piquetage de la semaine du 2 au 9 novembre et je peux jurer que ce n'est pas moi qui l'ai signée."

Signature...

La deuxième et je cite: "J'ai commencé à retirer l'assurance-chômage le 2 mai 1970, soit $90. pour quinze jours et ce jusqu'au 20 juin 1971. J'ai toujours remis mes chèques d'assurance-chômage au syndicat pour pouvoir retirer le fonds de secours qui variait de $65 à $75 par semaine. Je remettais mes chèques d'assurance-chômage à... ou à un nommé... Sur le montant qu'on devait me remettre, il arrivait qu'on m'ôte un $10. tout en me faisant signer un reçu pour le montant de $65. Ils m'ont payé du fonds de secours jusqu'au 21 décembre 1970 et j'ai arrêté de leur remettre mes chèques d'assurance-chômage le 5 décembre 1970. Je peux donc affirmer que je n'ai pas reçu aucun argent du syndicat depuis le 21 décembre 1970." Signature.

La troisième et je cite: "J'ai travaillé pour Rod Service et ensuite pour Lapalme depuis 1968. Je suis tombé en grève en mars 1970. Lorsque j'ai commencé à retirer l'assurance-chômage, j'ai toujours remis nos chèques au syndicat pour pouvoir retirer le fonds de secours. J'ai retiré ces fonds de secours jusqu'en octobre ou novembre 1970. Je n'avais plus confiance au syndicat et je ne voulais plus avoir affaire à eux. Je n'ai jamais signé aucun rapport de piquetage, car ça n'existait pas dans le temps." Signature.

Pour les trois cas que je viens de citer et j'en ai d'autres, la CSN a payé ou remis au syndicat, des allocations régulières, à la demande du syndicat, alors que leurs noms apparaissaient aux listes jusqu'au 7 décembre 1971, date où le chèque global a été arrêté à la suite de la décision du bureau confédéral, d'enregistrer les membres.

Pendant ce temps, j'avais également des doutes sérieux sur les voyages qui étaient effectués à Ottawa. J'ai donc décidé d'envoyer un permanent chevronné qui a passé sept jours à Ottawa et comme à deux reprises, il était arrivé un peu en retard, je n'ai donc considéré que cinq jours. Et sur ces cinq jours, ce permanent atteste que les gars de Lapalme ne sont pas allés à Ottawa, soit le 3 novembre 1971, le 4 novembre, le 5 novembre et le 10 novembre. S'il y avait enquête publique, je crois ne pas me tromper, en avançant qu'il pourrait y en avoir d'autres.

La CSN peut-elle tolérer une telle situation? La CSN en a-t-elle fait assez? Y a-t-il encore de l'espoir? Pour moi, tout a été fait. Il appartient maintenant au conseil confédéral de faire l'examen de la situation et de prendre les décisions qui s'imposent.

Je prie les membres du conseil de ne pas se gêner pour me poser les questions, même les plus embarrassantes possibles et je tenterai le plus clairement de répondre à toutes vos questions.

4- FRANK DITERLIZZI,

président du syndicat des gars de Lapalme

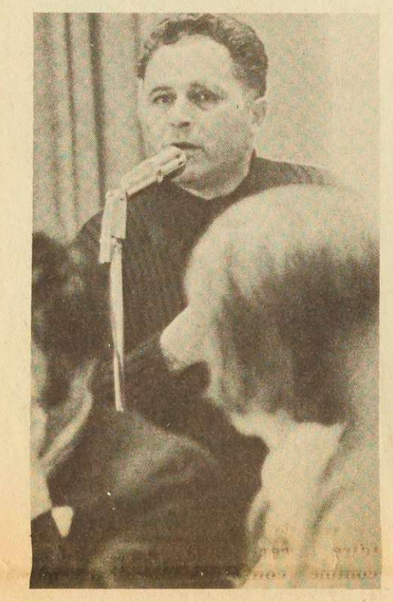

Monsieur le président, sur ce que le camarade Jacques Dion vient de sortir ici devant le conseil confédéral, les petits voleurs, les gars de Lapalme, ils attendent la décision à savoir qu'est-ce qu'il va faire: une enquête ou bien juste aller voir des déclarations de nos chers amis, les scabs qui sont aux postes.

Nous autres on a dit, et puis on va répéter jusqu'à la fin de nos jours, que tout ça c'est faux. Toute cette machination-là, sur nous autres, la preuve elle va sortir un jour, la vérité. On a l'expérience nous-autres de ces gens-là, qui nous ont trahis à la grève de 1966, chez Rod Service, en 1967, lorsque Rod Service se servait du syndicat des gars de Lapalme. Ce sont toujours les mêmes scabs, entre 55 et 75.

N'oubliez pas une chose, que nous autres on a demandé une enquête publique. La centrale nous a dit: "C'est une enquête syndicale." On vous dit oui. Nous autres qu'est-ce qu'on vous demande, c'est de se rendre au bout.

Avant que je quitte ce micro, avec toute la dignité des gars de Lapalme et toute la dignité de tous ceux qui sont ici, même quelques vieilles têtes qui sont en avant, permettez-moi de poser deux questions à deux membres de l'exécutif.

Vous souvenez-vous, camarade Dalpé, vous avez dit aux confrères dans la salle, et vous monsieur Dion surtout, vous avez dit: "Ecoutez les gars, on n'est pas pour perdre cette bataille-là. Pour tenir les gars de Lapalme, ça prend de l'argent, on ne pliera pas devant les gros politiciens qui sont au pouvoir". Est-ce que vous vous en souvenez de ça monsieur Dalpé, confrère Dion?

Monsieur Dalpé, vous souvenez-vous la semaine suivante, le 13 août, dans votre bureau, avec 4 témoins du syndicat des gars de Lapalme, on est venu vous voir. On vous a dit que les gars ne pouvaient pas rester à $30 et $40 par semaine.

5- PAUL-E. DALPÉ,

vice-président de la CSN

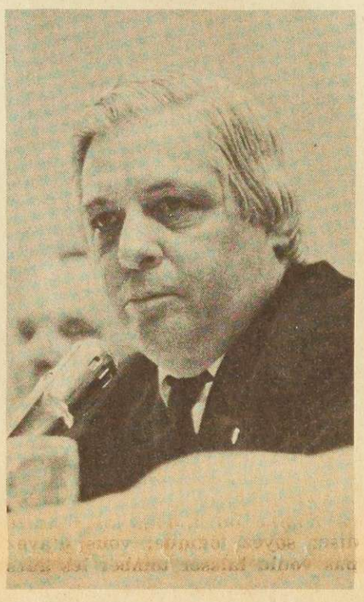

A la première question, il s'agit d'une réunion de représentants de fédérations et de conseils centraux tenue au Sambo à Montréal, suite à la réunion du 22 juillet où le conseil confédéral avait décidé de relancer l'affaire Lapalme. D'un common accord, tous ceux qui étaient là ont exprimé le voeu que les secours soient augmentés. Personnellement, j'ai présidé une partie de cette réunion et je vous ai assurés que nous allions faire tout ce qu'il fallait pour majorer les secours, sans spécifier l'ordre de grandeur. Est-ce que ça ça répond à votre première question?

Ca ce répond? D'accord.

La deuxième question, qui a trait à une visite que vous avez faite à mon bureau avec des collègues de l'exécutif de votre syndicat, avait comme objectif de connaître ce que nous entendions faire pour majorer les secours. Je pense que vous vous rappellerez qu'à ce moment-là, de mon propre chef, je vous ai dit que pour la semaine en cours, nous ajouterions $5,000 aux secours qui vous étaient déjà versés, en attendant la réunion à venir du bureau confédéral où nous ferions une recommandation pour augmenter les prestations qui avaient déjà été fixées par le bureau confédéral de juin à $30 et $40.

6- FRANK DITERLIZZI

Vous souvenez-vous, M. Dalpé, vous avez dit: "C'est quoi votre problème? Les gars de Lapalme, qu'est-ce que c'est que vous avez besoin pour tenir?" Je vous ai dit, monsieur Dalpé, entre quinze et dix neuf cents dollars par semaine. Est-ce que je vous ai dit ça?

7- PAUL-E. DALPÉ

Je vais vous répondre confrère qu'à ce moment-là, si vous m'avez dit ça, je ne m'en souviens pas.

8- FRANK DITERLIZZI

Je vous demande de vous souvenir que dans le temps, il y avait démission au sein de l'exécutif de la CSN. Dans votre bureau, vous avez dit c'est quoi votre problème. Je vous ai dit quinze à dix neuf cents dollars par semaine.

9- JEAN-NOËL GODIN,

président de la fédération du vêtement

Je propose que la CSN mette fin immédiatement à toutes les dépenses dans l'affaire Lapalme. Si j'ai un secondeur, je vais expliquer les motifs de ma résolution. (Michel Tousignant appuie).

Monsieur le président, j'ai fait la proposition d'ordre général afin de permettre de discuter tous les points que les délégués voudraient discuter. Ma proposition permet le débat sur toute la question Lapalme et inclut la question de l'enquête.

Je n'ai jamais été contre une grève et encore moins contre la grève Lapalme. Mais depuis le début, j'ai toujours été contre la façon dont cette grève-là a été financée. Parce que je calcule que la grève de Lapalme a coûté des montants astronomiques comparativement aux efforts qui ont été faits dans les autres secteurs.

Nous autres dans le vêtement, on a eu des grèves auxquelles on a été obligé de mettre fin. Pas parce qu'on voulait y mettre fin mais parce qu'à un moment donné la CSN nous est arrivée et a dit: c'est suffisant, l'effort a été assez grand, il n'y a plus rien à faire, vous devez mettre fin à la grève.

Dans le cas de Lapalme, tous les moyens économiques pensables ont été mis à la disposition des gars. Dans tous les autres secteurs, particulièrement dans celui que je connais encore mieux, le vêtement, jamais la CSN n'a sorti en dehors des barêmes connus. Si d'autres syndicats avaient été choyés comme les gars de Lapalme l'ont été, je suis certain que la grève de La Grenade durerait encore, que la grève de Fashion Craft durerait encore, que la grève de Traders durerait encore.

Je suis d'accord avec les gars de Lapalme pour qu'ils se battent mais qu'ils se battent par exemple avec les mêmes moyens que tous les autres dans la CSN. Moi, je ne peux pas admettre qu'on tolère, et qu'on continue à tolérer, ce qui s'est passé. Je pense qu'on n'a pas besoin de faire des enquêtes pour se rendre compte que les listes ont été falsifiées. On a des experts qui nous ont dit ça, et qu'on se faisait "hold upper" purement et simplement.

N'oubliez pas une chose, dans le vêtement, il y a des filles qui gagnent $3,000 et $3,500 par année. Ne vous demandez pas pourquoi à un moment donné on ne veut plus marcher dans des choses comme ça.

Monsieur le président, il y a suffisamment d'indices dans cette affaire pour nous montrer qu'il est temps qu'on mette fin à ça. Moi je pense qu'en y mettant fin, d'abord on clarifie notre position devant l'opinion publique. Il n'y a pas l'ombre d'un doute dans mon esprit que des montants d'argent ont été pris et ont été diversifiés à d'autres choses. Mon problème moi, c'est que l'administration de cette affaire-là n'a pas été faite comme elle devait être faite. Il est arrivé des abus. Moi je ne blâme pas les gars, en partant du début on leur a pratiquement donné des chèques en blanc.

Mener une guerre en cadillac, c'est facile à faire. Je ne veux pas dire que les gars recevaient des millions, mais par rapport aux autres dans le mouvement, moi j'ai appelé ça une guerre en cadillac. Il faut qu'il y ait équité pour tout le monde dans le mouvement. Il faut que tout le monde ait la même chose. Alors si les gars de Lapalme sont prêts à continuer la grève au barême normal, ça les regarde, mais qu'ils ne viennent pas nous dire par exemple qu'ils ont fait par rapport aux autres du mouvement des sacrifices incommensurables, moi je ne crois pas ça. Parce que dans le vêtement on a des gars qui ont fait des grèves, 14 mois à eux autres et je vous prie de me croire qu'on n'avait pas les barêmes qu'ils ont. Je comprends qu'on n'était pas dans le même temps, mais quand même, jamais un effort aussi grand n'a été fait par la centrale pour un groupe particulier.

J'ai une suggestion à faire, une fois que la bataille sera arrêtée.

Si on veut, symboliquement encore, que le gouvernement se rappelle longtemps que les gars de Lapalme c'était quelque chose, on en mettra des piqueteurs à l'année longue, et on va les payer. Ils feront rien que ça mais on sera sûrs qu'ils seront là, on va les "checker" à part de ça. On les paiera à ce moment-là. On veut que ça reste l'affaire Lapalme, il y en a des moyens, mais de là à continuer en disant qu'il y a peut-être un espoir parce qu'il y aura une élection dans six mois, on a peut-être des chances, moi je dis que ça c'est rêver en couleur, parce que psychologiquement, cette bataille-là est perdue. C'est les chefs eux-mêmes qui nous l'ont dit, depuis octobre c'est à peu près au point mort.

Non simplement on a le gouvernement contre nous autres là-dessus. Il y a les autres centrales qui sont contre nous autres là-dessus parce que le jour où on gagnera cette victoire-là, elles viendraient de perdre combien de syndicats à Ottawa?

En plus, on a un parti politique, une formation politique qui est certainement contre nous autres parce qu'elle est financée par les autres centrales syndicales. Alors croyez-vous qu'on est réaliste en

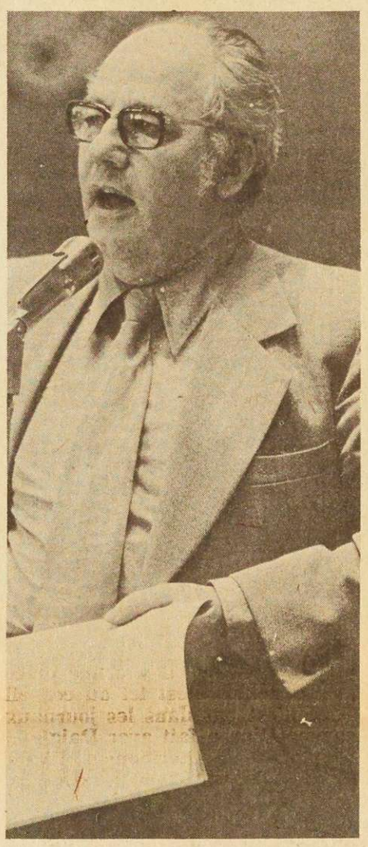

croyant que l'on a suffisamment de force à l'heure actuelle pour régler ça? Pour moi, il n'y a rien à faire, la grève est finie, et c'est rare que j'ai capitulé dans ma vie, mais à un moment donné, même si ça fait mal, quand on a la gangrène à quelque part il faut couper le membre pour essayer de sauver la vie.

On a dit ce matin qu'il y aurait environ 70% des effectifs de la CSN qui sous peu auraient peut-être à faire face à des problèmes graves, peut-être des grèves. Ca ça va prendre de l'argent aussi dans le fonds. En tout cas dans le vêtement à l'automne, on peut avoir à faire face dans tout le secteur chaussures à une bataille à mort et je vous prie de me croire que vous avez besoin d'être prêts avec vos caisses comme vous l'avez été ailleurs, parce que ça va aller mal si vous n'êtes pas là.

Monsieur le président, lorsque j'entends Frank et que je le vois se battre comme il se bat, ça me fait quelque chose, moi aussi comme les autres, même s'il peut penser que je ne dis pas ce que je pense. J'ai toujours admiré dans ma vie un gars qui était capable de se battre pour ses idées; Frank est un de ces gars-là. Seulement j'ai le droit de ne pas être d'accord avec lui. Et moi je pense que je dois me battre avec la même fermeté et la même conviction si je vois un de mes amis qui se frappe la tête sur un mur et qui va nous faire couler tous ensemble si on ne fait pas quelque chose.

Je demande aux délégués d'oublier le sentiment. C'est dur dans des circonstances comme ça parce qu'on se pose toujours la question: quand ce sera ma grève, moi, peut-être que ce sera le même problème. Oui j'ai vécu ces problèmes-là, je souhaite ne jamais les revivre, mais il faut à un moment donné oublier les sentiments et être rationnels et prendre des décisions qui vont nous racheter dans le public, parce qu'on a quand même des choses qui ne paraissent pas trop bonnes et qui ne sentent pas trop bon.

Quant à moi, une fois que ce sera réglé, j'oublierai les enquêtes. Qu'on trouve qu'ils ont donné plus à un gars, je ne le sais pas, c'est pas une de mes préoccupations, et je ne veux pas le savoir. Ce qui m'intéresse c'est d'administrer sainement les finances de la CSN et chaque dollar qui est mis par les gars qui gagnent $3,000, des fois $4,000 ou $5,000 par année. Quand c'est dépensé dans une grève, que ce soit dépensé pour que ça rapporte quelque chose aux membres et à la collectivité et à mon avis, la grève de Lapalme ça ne fait plus ça, ça nuit plutôt à la collectivité qu'autre chose.

10- JEAN-PAUL BREULEUX,

président du syndicat des fonctionnaires provinciaux

Question de privilège pour former un comité plénier. Il faut que ces accusations soient vidées, le problème qui est devant nous à savoir si les gars Lapalme sont oui ou non des voleurs.

Ca été publié partout. Si jamais on enterre cette enquête de la façon dont voulait le faire le confrère Godin, c'est un aveu de faiblesse, c'est de prouver devant tout le monde qu'on a eu tort dès le début, que le combat a été un faux combat et qu'on n'avait pas de raisons de le mener. Là on va perdre la face et pour de bon. Quant à moi le combat était bon et est encore bon.

De toute façon, il y a 200 travailleurs au moins qui sont toujours honnêtes à mon sens, qu'on ne peut pas mettre sur le trottoir indépendamment des montants qu'on dépense.

(NOTE: la proposition de passer en comité plénier est adoptée, et la séance est ajournée jusqu'au lendemain matin.)

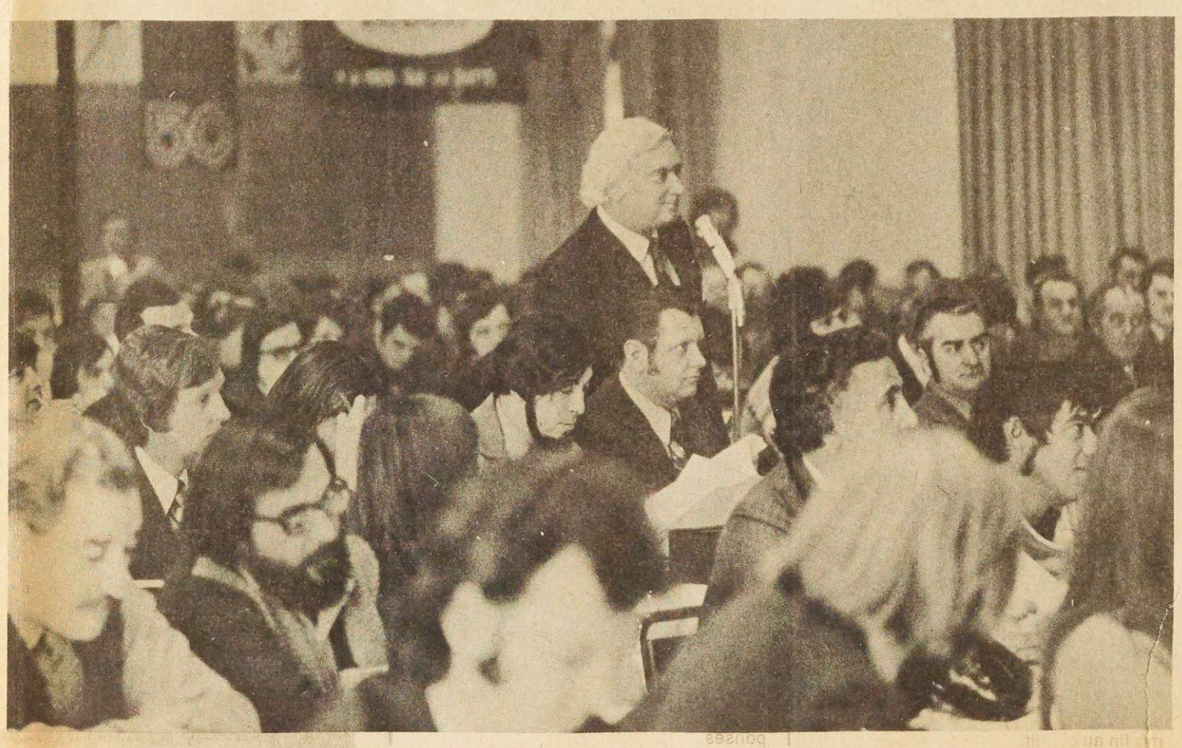

LE 24 SÉANCE DU MATIN

11- GUY BEAUDOIN,

directeur
de la fédération
des services publics

Dans l'affaire Lapalme, tout est mêlé. Dans l'affaire Lapalme, on dirait qu'il y a des personnes qui ont fait par exprès pour mêler les problèmes. On apprend dans les journaux qu'il y a des fraudes. On apprend qu'il faudrait une enquête, mais on n'entend plus parler que les gars de Lapalme n'ont plus de job et qu'ils se battent contre le fédéral et que ça dure depuis février 1970.

On a appris aussi dans les journaux qu'il n'y avait plus d'espoir, le confrère Dion l'a déclaré. Pourtant c'est le conseil confédéral qui a décidé de continuer la lutte. Dans l'affaire Lapalme, il y a les accusations, il y a le mérite de la lutte, il y a les déclarations du confrère Dion.

Dans le cas Lapalme, il y en a qui voudrait que le présent conseil fasse le procès des gars de Lapalme. Voir si on est capable à 180 de porter un jugement valable quand on ne pourra même pas prendre connaissance des faits. Parce qu'il faut prendre le temps et les moyens de connaître les faits.

C'est parce que tout est mêlé, c'est parce qu'il y a des faits à connaître tous les faits sont à connaître, c'est parce que le conseil a des décisions à prendre que je fais les trois recommandations suivantes:

1ère RECOMMANDATION
Que le conseil donne suite à la décision du bureau confédéral de procéder à une enquête strictement syndicale soit devant un commissaire extérieur, soit devant un conseil d'enquête formé soit:

d'un commissaire de l'extérieur
deux commissaires de l'intérieur

ou:
deux commissaires de l'extérieur
un commissaire de l'intérieur

ou:
trois commissaires de l'intérieur

Il faut une enquête – une vraie, pour connaître les faits, tous les faits. Une enquête où les gars de Lapalme peuvent aussi se défendre. On ne peut faire une enquête au conseil à moins qu'on veuille se contenter des demi-vérités, de questions sans réponse. Ca n'a pas de bon sens.

C'est possible et nécessaire qu'il y ait quelqu'un qui fasse l'enquête sur les faits. Quand on connaîtra les faits, on décidera en conséquence. Pas aujourd'hui, pas tout de travers. Si les gars de Lapalme sont accusés, ils doivent savoir de quoi ils sont accusés et ils doivent pouvoir faire valoir leur point de vue et se défendre.

C'est pourquoi il faut une enquête pour démêler les faits. Après on décidera.

2e RECOMMANDATION
Que le présent conseil confédéral maintienne la décision du conseil confédéral de juillet de continuer la lutte des gars de Lapalme.

Le problème des gars de Lapalme c'est autre chose que les accusations qu'on entend. C'est une lutte contre le gouvernement fédéral. C'était ça et puis c'est encore ça.

On finira pas une lutte par le biais parce qu'on n'a pas le courage de regarder les problèmes en face.

S'il n'y a plus d'espoir on verra ça quand on sera capable de voir clair. Mais on ne doit pas regarder le problème au travers des présumées fraudes.

On va faire l'enquête – on verra les faits et après on discutera le vrai problème parce que le vrai problème, il est toujours là. S'il n'y a plus d'espoir on le verra – mais on ne décidera pas ça aujourd'hui.

3e RECOMMANDATION
Que le conseil blâme le confrère Jacques Dion pour avoir jugé et dénoncé publiquement la décision du conseil confédéral de continuer la lutte en disant qu'il n'y avait plus d'espoir.

M. le président, il y a une place pour discuter c'est ici au conseil – ce n'est pas dans les journaux comme Dion a fait avec Daigle – Daigle c'est un accident. Il l'a dit hier, il est allé avec Dion parce que Dion avait peur.

Ca, ce n'est pas acceptable de discuter ailleurs qu'à la bonne place.

Le conseil doit se prononcer et dire qu'il n'accepte pas que ses décisions soient discutées par ses membres en dehors des assemblées du conseil.

12- ROLAND TAPIN,

président du conseil
central de Québec

Je voudrais qu'on mette fin au conflit, mais en même temps, comme le dit le règlement du fonds de défense professionnelle, **qu'il y ait des paies de séparation. Je pense que j'irais jusqu'à 4 semaines de séparation,** et je m'explique.

C'est dur, monsieur le président, de mettre fin à un conflit. J'en ai vus ici, j'en ai vécus ici à Québec des fins de conflits, où il y avait des ordres de mettre fin au conflit. Un entre autres, John Ritcher, une des plus vieilles manufactures de chaussures à Québec. Hier au soir, le président du syndicat de la chaussure était ici avec les gars, et se faisait poser de révérendes questions. Pendant le congrès de la CSN ici à Québec, on avait le conflit de Guilbault Transport. Le syndicat de Guilbault Transport n'existe plus, on a mis fin au conflit.

On a mis fin aussi au conflit des Cuisines Francis, qui avaient eu des subventions gouvernementales. Le ministère fit un cadeau aux employeurs, qui ont fermé l'usine. Encore là, la CSN a mis fin au conflit.

Il y en a un autre dont tout le monde doit se souvenir, celui de George T. Davie. Eux aussi auraient pu faire un conflit qui aurait duré jusqu'à aujourd'hui, et même davantage. Il y avait de quatre à cinq cents personnes, et en été ça pouvait monter jusqu'à 800 personnes. Eux aussi auraient pu continuer leur conflit. Eux aussi on aurait pu faire un conflit symbolique.

Si je voyais une lueur d'espoir, un règlement possible, je serais le premier à dire: on continue la lutte. Mais vous-même, monsieur le président général de la CSN, au moins à deux reprises au bureau confédéral, je vous ai entendu dire que l'espoir d'un règlement était plutôt mince, et peut-être qu'il n'y en aurait jamais. A ma connaissance, aucun parti d'opposition, s'engagerait par écrit si jamais il prenait le pouvoir, à remettre ses droits au syndicat Lapalme. Et même le gouvernement, le parti qui est au pouvoir, nous a dit, devant le bureau confédéral, devant des gars de Lapalme aussi: battez-moi, faites ce que vous voudrez, parcourez le Canada de l'est à l'ouest, on ne changera pas d'attitude.

Quant à moi, je pense que le président du syndicat Lapalme devrait répondre à certaines questions lui aussi, comme celle des scabs. Ca j'admets avec lui qu'il y a des scabs qui sont rentrés aux postes. Mais il y a des affidavits de signés de ces gens-là qui n'ont pas retiré d'argent de la CSN depuis qu'ils sont là, mais on en a versé. Je voudrais savoir moi, ce que le syndicat a fait avec cet argent. Il a peut-être fait de très bonnes choses avec.

Nous aussi nous voulons des réponses. Parce que j'ai des gens moi aussi à Québec qui travaillent à des salaires très bas. Il y a 10,000 personnes dans le commerce à organiser ici, à Québec, qui travaillent à des salaires de famille. I y a des gens aussi dans les buanderies qui travaillent à des salaires de famine.

On a une responsabilité et puis on va la prendre. Parce que demain ou après-demain, moi je serai à l'usine encore et puis je me ferai poser un paquet de questions, et puis je veux avoir les réponses.

13- ALMAS TREMBLAY,

président
du syndicat
de la construction
du Saguenay lac St-Jean

Monsieur le président, les gars dans le champ je vais vous dire ce qu'ils pensent de l'affaire Lapalme.

Tous les jours nous autres dans la construction, beaucoup de questions nous sont posées. Qu'est-ce que c'est que le chiard qu'on voit sur les journaux dans l'affaire Lapalme, ainsi de suite, détournement de fonds, ça ne s'arrête plus cette affaire-là. Nous avons à recruter les membres nous autres. Il y a encore bien des gars dans la construction qui ne sont pas membres.

Lorsque nous arrivons pour inciter les gens à rentrer dans la CSN la première question qui se pose: Hé, les gars, essayez donc de faire le nettoyage, essayez donc d'administrer l'argent des travailleurs assez proprement. Ca fait que vous comprenez une chose que nous avons une côte à remonter.

J'espère que le Conseil confédéral va prendre une décision saine. Moi je ferais une recommandation: au lieu de 4 semaines de paie de séparation, moi ça serait 2 semaines.

Un moment donné il va falloir mettre fin à ça. C'est pas parce que je ne suis pas sympathique aux gars de Lapalme. Les gars de la construction du Saguenay-Lac Saint-Jean, c'est nous autres qui avons parti la grève dans la construction et puis vous savez une chose que les gars étaient prêts à se battre. Et puis à un moment donné, ils nous ont passé une loi, ils nous ont dit de rentrer au travail. La CSN nous a recommandé, le confrère Pepin est là, il a dit: rentre les gars au travail.

Moi j'étais le gars pour aller parler aux gars de la construction et dire: demain matin vous allez rentrer au travail. J'ai manqué me faire tuer. Les gars voulaient rien savoir. Ils ont dit: la loi dans le cul, nous autres on rentre pas au travail demain matin. J'ai dit écoutez les gars, on n'a pas le choix, les gars, il faut rentrer au travail. Ils étaient prêts à se faire matraquer, à se faire bafouer, n'importe quoi parce que les conditions de travail étaient bafouées sur toute la ligne. Les gars ont dit non c'est une écoeuranterie. Les gars ont dit non on rentre pas au travail. Il a fallu se battre, il a fallu les convaincre de rentrer au travail.

Alors les gars quand ils voient à l'heure actuelle ce qui se fait dans le mouvement, du côté des gars de Lapalme, ça les écoeure drôlement. Ils disent pourquoi ces gars-là, la bataille est perdue, pourquoi ces gars-là rentrent pas au travail? La CSN nous a forcés à rentrer au travail nous autres, les gars de la construction, et puis eux autres ont resté, ils font leurs quatre volontés. Bien non, si c'est ça la CSN, mes amis, je suis sûr que nous autres on va faire le ménage dans un avenir rapproché.

14- GILLES BEAULIEU,

trésorier du conseil
central de Montréal

Monsieur le président, dans les motifs qu'on a fait valoir pour arrêter les prestations aux gars de Lapalme, on a parlé de deux choses, que le conflit ne pouvait pas être réglé et on a mentionné à plusieurs reprises et surtout ça, qu'il y avait des présumées irrégularités.

Ces irrégularités ont été mentionnées au bureau confédéral, et le bureau confédéral avait décidé d'instituer une enquête, parce qu'il estimait que le syndicat avait droit à une pleine et entière défense. Ce que je déplore au conseil aujourd'hui et hier, c'est qu'on a porté d'autres accusations et qu'on a fait valoir ces irrégularités-là comme motifs pour arrêter le conflit. Le confrère Dion, hier, a fait mention de trois affidavits qui devraient servir à l'enquête, et non à jeter le doute parmi les membres du conseil confédéral. Alors je pense qu'il faudra parler de ça lorsqu'on parlera du blâme au trésorier. On essaie de lancer dans les airs des irrégularités pour semer le doute chez les délégués au conseil confédéral.

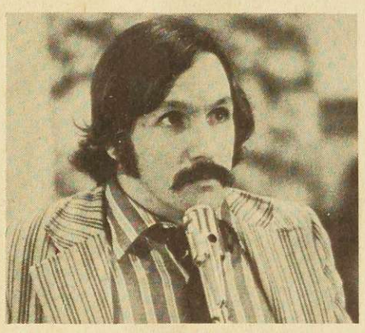

Alors moi je vais revenir à la proposition de Beaudoin. Je pense que la seule façon d'en sortir c'est de continuer à appuyer les gars de Lapalme parce que le principe de la bataille relève du syndicat et non de la CSN, c'est un principe qui a été adopté au conseil confédéral, et quant aux irrégularités, je pense que c'est seulement une enquête qui peut mettre la clarté là-dedans.

15- MICHEL BOURDON,

délégué du conseil
central de Montréal

Monsieur le président, je pense que quelle que soit la décision qu'on prendra, de continuer de verser de l'argent aux gars de Lapalme ou le couper, il faut donner suite à la décision du bureau confédéral de faire une enquête. Pour une bonne raison qui tient à l'image que le public peut avoir des gars de Lapalme et puis de la CSN. Depuis 2 ans, on dit c'est des victimes et des héros. Et là il y en a, dont le trésorier général, qui peuvent par leurs interventions donner à penser que c'est des voleurs. Ca je pense qu'il faut laver ces soupçons-là, et que seule une enquête impartiale va permettre de le faire.

Quant à moi, les témoignages de scabs ramassés par des détectives privés, ça ne m'impressionne pas, mais je ne veux pas juger du fond. Il faudrait aller à une enquête, mais on ne peut pas, à 200, faire cette enquête-là, contre-interroger, faire venir les détectives privés engagés par un bureau d'avocats de Québec, et puis aller au fond de cette affaire-là.

Je pense aussi que les gars de Lapalme c'est un cas d'espèce spécial, et puis dans ce temps-là e mouvement doit faire preuve d'une certaine souplesse. C'est ce qu'on a fait, on a dit après un an, un an et demi, on va verser des secours supplémentaires, s'il y en a à Québec, au Lac Saint-Jean ou à Thetford, ou ailleurs, qui sont dans le même cas, on leur donnera les mêmes privilèges parce qu'on n'a pas changé les règlements rien que pour les gars de Lapalme. On a changé les règlements pour les gars mis dehors, après un an. C'est je pense induire les gens en erreur de faire accroire le contraire.

Alors si le confrère Tremblay veut répondre aux questions de ses gars de la construction du Lac Saint-Jean, il pourra leur dire la même chose.

Parlant de souplesse, il y en a eu à bien des places dans le mouvement. Avec raison et puis j'étais d'accord. Un exemple de ça, c'est qu'on a pris à même le fonds de défense un demi-million pour faire du maintien syndical dans la construction. Il y en a qui n'étaient pas d'accord avec ça. Moi j'étais d'accord. C'est un exemple où on fait les coins un peu ronds pour régler les situations et aider des hommes. Alors des affaires pas tout à fait comme avant, il s'en est fait dans la construction et puis on devrait être les derniers dans ce secteur à venir nous dire que les gars de Lapalme c'est comme tout le monde, c'est $20.

Il ne faut pas oublier le fond du problème, c'est que les gars ont perdu leur syndicat et puis leur job, ils veulent ravoir leur syndicat et leur job. Trudeau leur dit: "C'est final, ils ne l'auront pas". Et puis il y en a ici au Conseil qui viennent nous défendre les mêmes thèses que Trudeau. Trudeau dans cette affaire-là, c'est un patron et puis les gars ici qui ont déjà négocié savent qu'un patron il prend une position finale et irrévocable jusqu'à temps qu'il change sa position finale et irrévocable.

Si on faisait le minimum de consensus dans le mouvement et puis qu'on mettait de côté certains problèmes, il y aurait peut-être moyen de finir par le gagner ce conflit-là. On nous répond: à Québec on a laissé tomber telle gang. Mais quand il s'agit de laisser tomber telle gang, je considère moi que le confrère Godin devrait venir au conseil confédéral et puis amener ses gars, comme les gars de Lapalme, et puis venir nous expliquer qu'il ne faudrait pas les laisser tomber. Je suis bien prêt à ce que le confrère Godin, le confrère Tapin ou quelqu'un d'autre dise: soyez logique; vous n'avez pas voulu laisser tomber les gars de Lapalme, ne laissez pas tomber telle autre gang et puis je serais d'accord avec eux.

Je trouve que c'est dramatique, que ça ne devrait pas être ça et puis qu'on devrait mettre le paquet pour le gagner. Mais si ça arrive, on ne donnera pas l'image aux syndiqués qu'on a et à ceux qu'on pourrait avoir, qu'on laisse tomber les gars en bataille. Parce que dans l'image publique ce qu'on peut dire, c'est qu'à la CSN on ne gagne pas tout le temps, mais on essaie tout le temps en testament par exemple. L'affaire des gars de Lapalme c'est ça que ça démontre.

Le dernier point, je pense qu'il faut blâmer le trésorier général pour ses déclarations dans Le Soleil disant qu'il n'y avait plus d'espoir dans le conflit Lapalme, et mettant en cause personnellement le président général et le secrétaire général. Ca été rétracté par la suite dans le cas du président général, ça été maintenu pour le secrétaire général. Ca je trouve qu'on ne doit pas le digérer, qu'un officier de la centrale, dans les journaux, vienne faire des procès comme ça, pardessus la tête du conseil confédéral. La bataille des gars de Lapalme, ça pas été décidé par quelques personnes de continuer, ça été décidé par un Conseil confédéral régulier, en juillet dernier, et en novembre on nous a fait des recommandations et on ne les a pas suivies.

Je trouve qu'on ne doit pas se faire tirer dans les jambes, comme conseil confédéral, par le trésorier général qui dit dans les journaux qu'il n'y a plus d'espoir, que personne dans l'exécutif croit que cette bataille-là va se faire. Un exécutif qui se fait donner un mandat par un conseil, je pense qu'il doit avoir la loyauté de le suivre. Le président général et le secrétaire général ont eu cette loyauté-là, mais je trouve qu'ailleurs ça a manqué. Et puis ça faut le dire, qu'on ne l'accepte pas. Et dire qu'on ne l'accepte pas ça ne veut pas dire qu'on trouve que le trésorier fait pas sa job. Moi je trouve qu'il fait son travail en honnête homme, comme trésorier du mouvement. Sauf ce que je n'admets pas: qu'il dise publiquement qu'on a perdu une bataille que le conseil confédéral a décidé qu'on pouvait encore gagner.

le travail

Organe officiel de la CSN. – Directeur: GUY FERLAND. Bureaux: 1001, Saint-Denis, Montréal. Tél.: 842-3181. Composé et imprimé par Journal Offset Inc., 254, Benjamin-Hudon, Montréal 379e.

Conception graphique: Jean Gladu
Photographie: François Demers

16- PIERRE VADBONCOEUR

permanent de l'action politique attaché à la campagne Lapalme

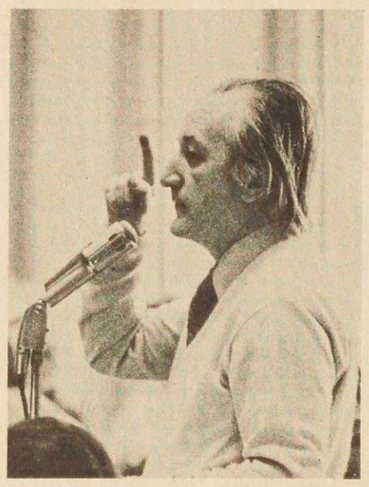

Monsieur le président, je ne me souviens pas d'un seul cas où des problèmes de ce genre-là aient été traités d'une façon telle que le conflit ait eu à en souffrir, et d'une façon telle que la réputation du mouvement syndical, et spécialement de la CSN ait eu à en souffrir.

C'est à l'automne, que ces rumeurs ont commencé de circuler. Et ça arrivait dans un contexte où la campagne des gars de Lapalme battait son plein. Où partout sur le territoire des équipes, des groupes, des organismes, des représentants répandaient, à la télévision, à la radio, dans les rues, dans les journaux, le message des gars de Lapalme qui ne pouvaient pas être défaits. Les politiciens tremblaient.

Nous étions en train de faire une trouée réelle, sur le plan de la force de la négociation, que pour la première fois depuis le début du conflit Lapalme, on pouvait entrevoir u revirement dans l'esprit du caucus du parti Libéral, parce que eux-autres les députés, ils tiennent à leur job. Menacé dans l'ouest du pays, menacé dans l'Ontario, ayant comme château-fort le Québec, menacé dans les Maritimes, le gouvernement devait sans doute commencer à songer que ça serait peut-être mieux de régler cette affaire de trentième ordre, au niveau de l'ampleur des affaires gouvernementales, plutôt que de se faire écoeurer, d'ici aux élections, par des groupes de syndiqués qui finiraient éventuellement par mobiliser les forces vives du mouvement syndical contre le gouvernement Trudeau, par représailles pour un acte anti-syndical caractérisé que ce gouvernement-là avait posé à l'endroit des gars de Lapalme.

Ca c'était la situation en octobre. Or j'affirme que la manière dont on a procédé ne pouvait pas avoir d'autres effets que de paralyser l'action, que de tuer si possible la campagne des gars de Lapalme qui était en plein essor, de nuire à la réputation de la CSN, de nuire à la réputation du mouvement syndical.

Le but de l'opération étant de régulariser des choses dans le cas où elles auraient été irrégulières, on aurait peut-être pu rencontrer le syndicat, et s'organiser pour que les choses se passent normalement.

Qu'est-ce qu'on a fait? C'est le 10 novembre, et devant le bureau confédéral, que le syndicat et les permanents affectés au syndicat ont entendu parler de l'affaire des autobus pour la première fois. Et c'est parti comme une trainée de poudre dans le mouvement parce qu'étant rendu devant le bureau confédéral, c'était rendu sur la place publique par définition. Le 7 décembre, les quatre permanents qui étaient au dossier ont fini par rencontrer l'exécutif de la CSN.

Le syndicat lui-même avait demandé, deux mois auparavant, qu'on fasse vérifier ses livres. Pas de rapport, aucun rapport. Le rapport nous est arrivé tout à coup, le 7 décembre, mais pendant ce temps il y avait des petites rumeurs sur les finances.

Le trésorier général nous a dit: à la face même du rapport du vérificateur, il manque $40,000 dans les livres; $13,000 en timbres et puis $27,000 sous forme d'avance ou prêt, ne sont pas dans les livres du syndicat. Je blâme pas le trésorier, le vérificateur avait dit ça. Ah mais là on était surpris. Je veux dire là on mange un maudit coup double, parce que $40,000 c'est de l'argent.

Le lendemain le 8, le syndicat a rencontré l'exécutif de la CSN, et a appris, lui, qu'il manquait $40,000 dans un livre. Le syndicat a dit que ça n'avait pas de bon sens; le $40,00 il est là, le $13,000 des timbres et le $27,000 en prêt ils sont dans les livres, ils ont passé à la banque. Alors le syndicat a demandé au trésorier général et à l'exécutif, par lettre, une nouvelle vérification. Savez-vous ce que la réponse a été? Nouvelle vérification? Faites-les vérifier à vos frais!

Mais le $40,000 il se promenait lui. Il était bien dans les livres, mais comme rumeur, tu sais, il avait fait des petits. Il était rendu $400,000 dans la région de Victoriaville. D'après le témoignage du M. Edouard Blier, qui était membre du comité d'action de la campagne des gars de Lapalme.

Il y a eu une nouvelle vérification de faite. C'est le confrère Beaulieu, c.a., qui a fait la nouvelle vérification. Ca a pris 2 heures. Le $40,000 était bel et bien là, il était bel et bien dans les livres de la caisse populaire. Il n'y a plus personne qui nie ça que le $40,000 a été retrouvé. Mais il n'y a jamais eu personne pour dire qu'il avait été retrouvé par exemple, non, ça non. Il y a u du monde pour dire qu'il manquait $40,000. Il n'y a eu personne pour dire que le $40,000 était là, ah non.

Le 10 novembre le syndicat — ça c'est avant le 7 décembre hein — demande par lettre à l'exécutif: donnez-nous des précisions sur ce que vous nous reprochez. Il y a eu trois demandes de faites, de novembre à janvier environ, par écrit. Aucune de ces lettres-là n'a reçu une réponse.

J'ai eu l'expertise graphologique, mais les pièces sur lesquelles le graphologue s'est basé pour faire son expertise, je ne les ai pas encore. Cependant le trésorier m'a répondu, il m'a dit "Ca prend ou bien une permission de l'exécutif ou bien une permission du bureau confédéral pour que je t'envoie ça.

PAUSE-CAFÉ

Le 8 décembre, lors de la rencontre du syndicat accompagné des permanents avec l'exécutif, il s'agissait encore d'enrégistrement. L'exécutif a dit aux gars de Lapalme: "Vous devrez vous enrégistrer, c'est le règlement, il faut que le règlement soit appliqué. Quand vous allez être enrégistrés, la campagne des gars de Lapalme va continuer."

Nous avons fait l'observation suivante à l'exécutif: "Vous pouvez nous dire que la campagne va continuer, nous ce qu'on peut vous dire c'est que la campagne ne peut pas continuer dans les circonstances où on se trouve maintenant placées, avec toutes les rumeurs qui ont circulé dans la province et la réaction de la base à ces rumeurs-là. La campagne ne peut pas effectivement continuer à moins que l'exécutif et les personnes faisant partie de l'exécutif, repartent eux-mêmes avec nous la campagne, sans quoi on se paie de mots".

On a pas eu de réponse là-dessus et effectivement, l'exécutif ni aucun membre de l'exécutif n'a pour sa part continué la campagne ni ne lui a donné un nouvel essor. Cependant je dois dire qu'à aucun moment, l'exécutif en ce qui regarde le financement les instruments de la campagne, pas rien qu'à l'automne, jusqu'en janvier, l'exécutif ne nous a jamais refusé les instruments financiers qui étaient nécessaires à la campagne. A tel point qu'un deuxième film a été autorisé et réalisé en janvier, un film sur les gars de Lapalme, qui s'appelle "Special Delivery."

Ca c'est la stricte vérité. Mais au niveau des accusations, le rapport graphologique a été déposé au bureau confédéral sans que le syndicat ou sans que les représentants permanents du syndicat en soient le moindrement informé. D'une manière générale, à part le cas des autobus le 10 novembre, le procès, si on peut appeler ça un procès, des gars de Lapalme, s'est instruit au bureau confédéral et sans doute aussi à l'exécutif en l'absence des représentants des gars de Lapalme, sans aucune possibilité pour les gars de Lapalme de faire la moindre observation, sans qu'il y ait la moindre possibilité d'apporter des preuves contraires, sans qu'il y ait la moindre possibilité d'apporter des explications des faits, des faits qui auraient pu être admis dans certaines affaires. Par exemple dans le cas des signatures.

Il est évident qu'il y a des gars qui ont signé pour d'autres gars, il est évident qu'en l'absence des récipiendaires, pendant la période avant l'enregistrement, quand un gars n'était pas là, quand un gars ne se présentait pas, quand un gars était malade, quand un gars était en manifestation, quand un gars était en prison. Il est évident, et c'est admis ça, qu'il y a eu des gars qui signaient, qui prenaient l'argent et qui allaient le porter aux gars. Le 26 janvier, nous avons été reçus enfin par le bureau confédéral, nous lui avons demandé, le syndicat, nous lui avons demandé une enquête que le bureau confédéral a accordée. A cette occasion-là, j'ai demandé au trésorier général ceci: Est-ce que vous faites un lien quelconque entre le fait qu'il y ait eu des signatures qui ne sont pas les signatures authentiques et une culpabilité quelconque attachée à ces faits-là. Le trésorier général répondit: Non, pas pour le moment. C'avait été déposé les 17 et 18 janvier et au 26 janvier, le trésorier général ne faisait pas encore de rapport de culpabilité entre les faits qui étaient mentionnés dans le rapport graphologique, entre les faits et la culpabilité qui flottait à partir de ces faits-là. C'était rendu dans le mouvement partout encore une fois.

Les conséquences, en deux mots? Des conséquences quasiment mortelles pour la campagne des gars de Lapalme, qui était en plein essor. Les conséquences de Loubier qui part sa campagne pour des enquêtes dans les affaires des syndicats. Et tous ces événements-là, destructeurs du syndicalisme, arrivent dans une période où nous avons à négocier avec le plus gros employeur du Québec qui est le gouvernement. Je dis que tout ça c'est mal avisé, je dis qu'involontairement c'est antisyndical. Je dis qu'il faut changer les méthodes, et j'appuie la demande de l'enquête et j'appuie la recommandation du confrère Beaudoin.

17- MAURICE SAUVÉ,

conseiller juridique à la fédération des services publics, attaché à la campagne Lapalme

Monsieur le président, il y a deux points que je voudrais toucher: c'est le genre d'enquête et la qualité des preuves présentées devant le conseil à l'appui des prétendues irrégularités.

Relativement au genre d'enquête, nous ce qu'on dit là-dessus c'est qu'il faut que les allégations de prétendues irrégularités soient précisées par écrit, de façon à ce que nous puissions avoir, ce que le bureau confédéral a reconnu, une défense pleine et entière, qui ne sera pas faussée par une méthode d'enquête basée sur des présomptions et limitée à une constatation des faits. Je pense que toute méthode d'enquête doit partir du fait qu'une personne est présumée innocente jusqu'à preuve du contraire. Alors à ce moment-là il faut que le mandat parle d'allégations et non pas de présomptions. Parce que parler de présomptions, ça veut dire que le fardeau de la preuve repose sur le syndicat.

Le deuxième point que je veux relever, c'est la question des preuves qui ont été amenées, qui ont été alléguées devant le conseil confédéral.

Pour ce qui est des autobus, nous sommes parole contre parole. Alors je pense qu'on ne peut pas conclure, à partir d'un témoignage, que les gars n'étaient pas à Ottawa ces journées-là, quand ils nous disent le contraire, et quand ils nous disent également, et ça vous l'avez à la trésorerie, qu'ils ont produit des factures pour ces journées-là.

Quant aux enquêtes graphologiques, ce n'est pas une preuve hors de tout doute. C'est une preuve prima facie, c'est-à-dire une preuve où il y a une apparence qu'il y a pu avoir des irrégularités. Reste à les prouver. Et comme nous sommes en matière criminelle, dans ce domaine, il faut que ça se fasse hors de tout doute raisonnable. Je suis dans le conflit, je vois les gars à peu près tous les jours, j'ai jamais entendu un gars me dire qu'il avait reçu moins que son voisin.

Le troisième point c'est la question des déclarations ou des affidavits. Elles sont bâties de la même façon, avec la même logique, et elles constituent des déclarations qui ne sont pas sous serment à ce que je sache. Le genre de gars qui ont fait les déclarations, je les connais pas mal. Il y en a deux qui sont venus dans mon bureau pour me dire qu'ils étaient payés par le ministère des Postes pour "stooler" les gars de Lapalme, et pendant ce temps-là ils recevaient des prestations de la CSN. C'est ce genre de gars-là qui ont fait des déclarations.

Comment ont été obtenues ces déclarations? La trésorerie pourrait peut-être nous informer là-dessus. Il y a deux sources possibles. Ou bien c'est spontanément, mais ça je n'y crois pas parce que les déclarations sont faites de la même façon. Ou bien ce sont des enquêteurs nommés par le bureau de Thibodeau qui ont vu à prendre les déclarations. Je vous avoue que ça me fait mal au coeur cette histoire d'enquêteurs et je vais vous expliquer rapidement pourquoi. C'est bien connu que leur principale vocation, s'ils n'ont pas suffisamment de preuves, c'est d'en bâtir des preuves. Des bâtisseurs de preuves. Ca on voit ça régulièrement. Alors, moi, si les déclarations viennent d'eux autres, on va les contre-interroger les gens qui ont fait des déclarations, et ça je pense qu'il faut une enquête pour le faire. C'est trop facile de dire que ces gens-là disent la vérité. Il faut voir s'ils disent la vérité.

Vous n'avez pas le droit, comme conseil, de présumer, sous prétexte d'une conviction morale, qu'il y aurait de la fraude là-dedans. Ca je pense que syndicalement on n'accepterait pas qu'un patron se comporte comme ça. Alors je pense que c'est essentiel que l'enquête se fasse, et que ce soit après l'enquête que le conseil puisse voir, selon les résultats, si le mérite de la bataille peut être mis en cause.

18- MARCEL PELLETIER,

président du syndicat de l'industrie métallurgique, section Crubicle Steel, Sorel

Je remarque qu'il y a des délégués qui changent leur langage à cause des déclarations du confrère Dion. Parce que le principe qui existait au conseil confédéral de juillet, de dire qu'on n'admettra pas, quand on décide de se battre, que personne va venir nous imposer d'arrêter de se battre, ça existe encore ça. Je veux dire par là que le changement qu'on vit à l'heure actuelle sur le plancher du conseil confédéral, c'est dû aux déclarations du confrère Dion.

Le confrère Dion me dit que c'est mal cité, mais ça a joué un rôle dans l'esprit des délégués et des travailleurs. Si le confrère fait une autre déclaration, qu'il mentionne que sale, épouvantable, fraude ce n'est pas vrai, les gars dans les usines vont dire: ça change le portrait.

Moi je ne sais pas si ça dépend des régions. J'écoute parles des délégués qui sont très honnêtes et je ne comprends pas. Est-ce que c'est possible qu'il y ait tant de différence que ça? Chez nous, les gars de Lapalme, c'est un principe. Pour nous autres, c'est une question d'ancienneté.

C'est sûr que ça été dispendieux. Mais moi je vais vous dire au point de vue finances: la CSN ce n'est pas une entreprise à but lucratif. Voulez-vous en avoir des remarques des gars de la base: on paie $1.75, il n'y a jamais une cent qui nous revient, aussi bien que ça aille aux gars de Lapalme qu'ailleurs.

Il ne s'agit pas de faire une division, mais qu'on attende que l'enquête soit faite et puis après ça les mêmes gars qui sont ici, on prendra une position finale soit de continuer ou d'arrêter l'affaire Lapalme. C'est la recommandation du confrère Beaudoin.

19- JACQUES DION

Quand on dit que le trésorier avançait toutes sortes de rumeurs, au bureau confédéral, c'est pas des rumeurs que j'ai avancé ce sont des faits. Arrêtez de parler de rumeurs, ce sont des faits, et des faits que j'ai prouvé par la suite. Et c'est comme ça que je dois travailler. Le bureau confédéral c'est l'administrateur du fonds de défense professionnelle. Et je me dois de faire les rapports là.

Quand André L'Heureux a envoyé une lettre aux membres du bureau confédéral, tout de suite plusieurs se sont posés des questions à savoir: Jacques tu t'es peut-être trop avancé. Tu as peut-être été trop vite, c'est peut être pas vrai. Même le président général s'est dit: Jacques tu as peut être été un peu vite. Il me l'a dit à moi d'ailleurs. Mais le bureau confédéral qui a suivi, j'ai amené des preuves de ce que j'avais avancé.

On a déjà mentionné qu'à la suite du rapport du vérificateur de la CSN, Choquette, c'est un C.A., rapport qui de fait donnait une partie des déboursés dans l'affaire Lapalme, le syndicat a demandé à la CSN de reprendre le rapport de l'audition et l'exécutif a décidé qu'on ne la reprenait pas. D'ailleurs je me demande comment on peut procéder à une audition des livres quand il n'y a pas de facture. On peut sortir un rapport des recettes et déboursés, mais pas de facture pour prouver rien.

LE 25 SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

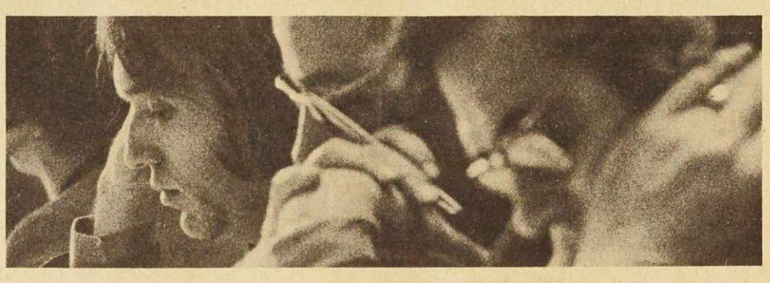

20- GILLES BEAULIEU

On se référait surtout aux entrées de fonds dans les comptes et c'est là-dessus que des rumeurs circulaient, et c'est là-dessus que le syndicat voulait rectifier. Or, ça ce n'était pas nécessairement une audition mais une constatation de faits. Le syndicat avait effectivement reçu $13,000 de la campagne des timbres et le $27,000 provenant de l'emprunt de la caisse populaire que la CSN avait endossé avait été déposé C'était surtout ça qu'on voulait faire vérifier.

Il n'y a pas eu de pièces justificatives pour des frais de voyage qui totalisent $3,500. Je ne pensais pas qu'il devait y avoir des pièces justificatives pour les secours de grève, puisqu'on s'était entendu de les distribuer en argent et qu'ils étaient payés par un chèque global. Lorsque le comptable Choquette, le vérificateur de la CSN, mentionne qu'il n'y a pas de pièces justificatives pour un million et demi de déboursés, il se réfère surtout au secours de grève et je demande au trésorier s'il a des pièces justificatives autres que les chèques pour les secours de grève. C'est-à-dire est-ce que les grévistes doivent donner un reçu additionnel au chèque pour chaque montant de secours de grève qu'ils reçoivent?

Les transactions sur lesquelles j'estimais qu'il devait y avoir des pièces justificatives dans le rapport que j'ai fait c'était des frais de voyage. J'ai estimé que les montants relatifs à ces frais de voyage sur lesquels il n'y avait pas de pièce, c'était minime. Je n'ai pas dit que $185,000 c'était minime, parce qu'on savait que c'était des secours de grève.

21- JACQUES DION

Si on additionne ce qui apparait dans les deux rapports vérifiés par des C.A., on totalise une somme de $843,874.91. Au cours de la même période, la CSN a versé $870,519.91, il y en apparaît $843,000 une différence de $26,645. Est-ce-que ce montant a été déposé dans un autre livre. Je prends les chiffres et l'argent sorti de la CSN par le fonds de défense professionnelle au cours de la même période.

22- GILLES BEAULIEU

Ce que j'ai fait relativement à ces comptes-là c'est que je me suis assuré, et Choquette aurait dû faire ça et s'apercevoir qu'il y avait des secours de grève pour des semaines qui n'étaient pas déposé dans ce compte-là. Ce que je me suis assuré, c'est qu'il y avait un montant déposé à toutes les semaines dans le compte de banque, et s'il y a une semaine il n'était pas déposé dans le compte que j'ai vérifié, je me suis aperçu que pour cette semaine-là, il était déposé dans le compte que Choquette avait vérifié. Maintenant, je n'ai pas fait une confirmation avec la CSN, mais si le trésorier trouve qu'il y a une différence $26,000, il devrait demander au syndicat plutôt que de porter des insinuations devant le conseil. C'est comme ça qu'on règle des problèmes syndicaux.

23- JACQUES DION

Ce ne sont pas des insinuations, loin de là, je donne les chiffres qui sortent de la CSN et j'additionne les deux rapports. Dans les deux rapports des deux vérificateurs on mentionne des montants perçus du fonds de défense professionnelle. L'addition des deux, dans un rapport $13,000 dans un autre rapport $27,000. Il y a $13,000 qui a été montré à Choquette, et $27,000 qui a été montré à Beaulieu. Quand on a les deux rapports on trouve le $40,000.

Au sujet des autobus, le confrère Sauvé mentionnait ce matin que le syndicat produisait des factures à la trésorerie pour les voyages à Ottawa. On n'a jamais payé de facture avant le moment où j'ai fait venir dans mon bureau, en présence de Couture, ça c'est au mois de décembre 1971, des copies de factures du gérant de la compagnie qui transportait les gars à Ottawa. Mais quand on a réclamé des montants à la trésorerie à la CSN, il n'y avait jamais de facture. Une autre chose. Quand un gars est malade et que c'est marqué à côté malade, pour moi c'est une situation correcte, on n'a pas à se poser de points d'interrogation, c'est réglé, il est malade. Mais les initiales sur la période de dix-sept semaines à peu près, la période où les gars ont commencé à signer, il y a 36 initiales sur à peu près 5,000 signatures.

24- JEAN-PAUL BREULEUX

Vous êtes allé, monsieur le président, jusqu'à Vancouver parler de la reconnaissance des unités naturelles de négociation. On vous a cru. On a pensé que de donner aux travailleurs le libre choix de leur unité de négociation, ça avait du bon sens. Vous avez fait la bataille, vous nous avez demandé de la faire. Vous avez par contre aussi demandé aux gars de Lapalme de la faire la bataille, ils l'ont faite. Tous les conseils confédéraux, nos congrès de fédérations ont appuyé cette lutte. On m'a fait marcher autour du parlement. Le conseil central de Québec, dans sa grande générosité, m'a fait marcher aussi dans les petites rues désertes pour les gars de Lapalme.

Vous savez tout ce qu'on fait dans le monde syndical, c'est déraisonnable. Se battre comme on s'est battu, comme vous vous êtes battu contre le régime de Duplessis, était-ce raisonnable oui ou non? C'était déraisonnable. Se battre pour l'émancipation des travailleurs, est-ce déraisonnable ou raisonnable? C'est déraisonnable.

Les luttes qu'on fait, on les fait parce qu'elles sont justes, parce qu'on y croit. Et quand on a décidé de prendre tout le mouvement et de le réunir autour d'un objectif avec des gars, on l'a fait quant à moi en connaissance de cause. Nous avons peut-être perdu une bataille ici. Mais je suis certain que notre cause étant juste, nous sommes certains de gagner la guerre.

Il y a des gars du peuple qui combattent pour la liberté partout dans le monde, et malgré tout réussissent à vaincre parce qu'ils ont raison tout simplement. Quant à moi la position idéologique fondamentale qu'a prise l'exécutif, le congrès et le conseil confédéral au sujet des gars de Lapalme est juste. Et si elle est juste, il faut la poursuivre. Qu'il y ait eu au travers de tout cela des accommodements, des irrégularités, qu'on les appelle comme on voudra, il faudra évidemment qu'on fasse un tribunal d'enquête spécial. Il est facile de trouver un président de tribunal, agréé par les deux parties et deux autres membres qui soient nommés par le conseil confédéral. Et ces gens-là pourront faire la lumière et nous pourrons juger des irrégularités ou des accommodements en toute connaissance de cause.

25- NORBERT RODRIGUE,

président de la fédération nationale des services

Moi j'aimerais parler du fonds de défense professionnelle. Au cours du conflit Lapalme, on a été appelés en plusieurs occasions, à s'interroger sur une série de choses concernant l'application du fonds de défense professionnelle. Je m'interroge sur une chose en particulier encore aujourd'hui.

Ce que je sais c'est que le premier chèque global dont il est surtout question, à un moment donné c'est qu'il a été émis, il a été signé, il a été autorisé. On est parti avec ça, on a couru avec ça pendant un certain nombre de mois pour ensuite revenir et dire qu'il fallait essayer de contrôler les affaires. Moi j'étais d'accord avec les contrôles et je ne pense pas que personne, à

l'exécutif, au bureau confédéral, au conseil, s'est opposé à l'application des règlements du fonds de défense professionnelle.

Je me souviens d'une intervention que je ne peux situer dans le temps, du trésorier, qui avait dit: il ne faut pas brusquer les choses, c'est un problème, il y a eu une situation pendant des mois, il faut regarder ce qu'on peut faire pour la changer. Mais il y a des choses qu'il faut se dire.

C'est qu'au départ, les gars de Lapalme n'ont pas été considérés comme des grévistes. Et en fonction de cela on a adopté le

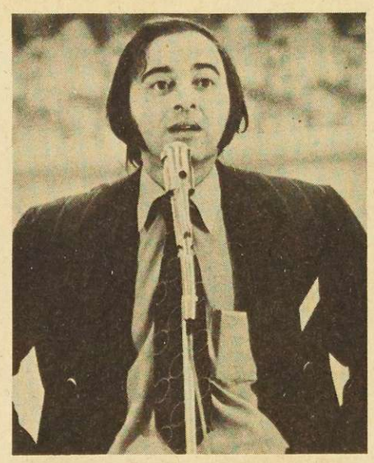

système qu'on a été appelé à corriger en cours de route.

C'est regrettable qu'on ait à invoquer notre turpitude, surtout dans une affaire comme ça. Je suis pour qu'on fasse des contrôles, qu'on en mette en place, mais il faut considérer qu'on a tolére des situations pendant un an et demi.

J'ajouterai une autre chose sur l'application des règlements du fonds de défense. Dans des circonstances spéciales ou particulières, les règlements du fonds de défense professionnelle ont été interprétés pour le moins pour servir des causes syndicales. Un exemple, la construction et j'étais d'accord avec ça pour dire: on va prendre à même le fonds de défense professionnelle une certaine somme d'argent pour permettre à une équipe de gars, tout en faisant du maintient syndical, de faire du recrutement aussi. Et on disait c'est pour faire de la prévention, pour éviter une grève éventuelle. Ca on a fait ça aussi, il faudrait peut-être faire un petit examen de conscience.

Je regrette que la situation des gars de Lapalme ait été étalée publiquement, soit volontairement ou involontairement, par une enquête amorcée par bribes. On aurait dû aller chercher l'ensemble du morceau pour arriver avec l'ensemble du morceau; pas avec de la poudre à pâte d'une place, puis la farine ailleurs pour ensuite ajouter l'eau.

Il y a eu d'autres conflits syndicaux où il s'est passé des choses, pour la cause, qu'on a tolérées dans le mouvement, monsieur le président. Tout ça pour dire que dans la situation actuelle, l'enquête qui est proposée, on ne peut pas en sortir.

Je pense qu'il faut, pour l'intérêt de la CSN et des gars de Lapalme, parce que moi je respecte ces gars-là, puis je respecte leur lutte aussi, il faudrait que la lumière se fasse. Ce n'est pas en mettant fin brusquement à la lutte des gars de Lapalme qu'on va arrêter de se faire poser des questions par les membres. Au contraire, cela laisserait dans leur tête des doutes sérieux tout au long de leur vie syndicale.

Le conseil confédéral, au mois de juillet 71, quand il a décidé de continuer la lutte et de mettre les moyens nécessaires, il l'a décidé. Ce même conseil a le devoir, si on constate qu'il y a des irrégularités ou des choses pas normales, de faire la lumière par le moyen de l'enquête suggérée qui nous permettra, par la suite, de décider qu'est-ce qu'on fait avec ça, sans laisser des doutes sur l'ensemble du mouvement ou du syndicat Lapalme en particulier.

26- FRANK DITERLIZZI

président du syndicat des gars de Lapalme

Permettez, monsieur le président et les membres de l'assemblée ici, je vais apporter quelques faits d'une espèce de rêve qu'on a fait, les gars de Lapalme. On s'est demandé, on s'est posé la question et on vous pose la question à tous les membres ici: si toute cette énergie-là que vous avez dépensée, à tort ou à raison, avait été dépensée pour l'enquête sur le gouvernement, sur la trahison, sur l'assassinat du syndicat des gars de Lapalme, qu'est-ce que ça aurait pu donner?

Suelement quelques faits. Lorsqu'il y a eu la rencontre avec le très honorable Jean Marchand à Format 30, le matin avant la rencontre avec le président général de la CSN, le ministre des Postes, Côté, annonçait en chambre qu'il y aurait eu encore 69 compagnies privées qui se seraient intégrées dans la fonction publique. Exemple: Bacon à Toronto, 650 membres avec les Teamsters.

On se demande encore, nous autres les petits gars de Lapalme, est-ce que ça été fait ça? Personne ne pourrait nous répondre ici parce que vous avez dépensé l'argent des travailleurs. Si cette énergie avait été dépensée pour savoir si les 69 compagnies ont été intégrées dans la fonction publique. Non. Il n'y a pas eu le temps; il n'y a personne qui a eu le temps de s'occuper de ça. Remarquez bien, toutes ces remarques-là tournent autour du bill C-186.

Si toute cette énergie-là d'enquête ou de pas enquête ou d'enquête royale ou d'enquête syndicale ou publique ou pas publique il y en avait une petite partie de cette énergie-là à aller dans le fond de l'histoire, à dire à M. Marchand, à dire au gouvernement: "Vous avez menti, vous avez dit qu'il y aurait eu 69 compagnies d'intégrées en 1971-72, la première Bacon à Toronto le 1er janvier; est-ce que vous l'avez fait?" Non, ça n'a pas été fait.

On a préparé une brochure sur Marchand, sur Ti-Jean. Sur la brochure on ne salit pas la réputation de l'homme. On dit à Ti-Jean souviens-toi à telle date tu as dit ces mots-là: "Quelqu'un qui essaie d'assassiner un syndicat doit passer en Cour comme un criminel." Et lorsqu'il y a eu la rencontre du bureau confédéral devant le gouvernement, avec 7-8 députés de la province de Québec, Marchand nous a dit: "On en perd à tous les jours des syndicats; dans le temps que j'étais à la CSN on en a perdu à tous les jours." Nous autres, les gars dans le conflit, on a demandé pourquoi pas sortir cette brochure-là? On attaquera pas sa vie privée, on va attaquer sa fameuse idéologie. Le défenseur des travailleurs, pardon, le gars qui a défendu des travailleurs. Pourquoi est-ce qu'on sort pas ça? Ils ont dit non, il faut pas attaquer ce gars-là de même Frank.

Jean Marchand, il m'a dit un jour dans son bureau: "Frank Diterlizzi, tu ne trahiras jamais la CSN, tu ne trahiras jamais les gars de Lapalme, mais si tu veux régler le conflit des gars de Lapalme, va voir Charles Drury.

Je n'ai jamais dit que Jean Marchand a voulu m'acheter, mais par pure coïncidence, Charles Drury, lorsque j'ai eu trois ou quatre rencontres avec lui aussi, m'a offert une job en charge du transport postal à Montréal. J'ai dit je m'excuse monsieur Drury, mon nom c'est Frank Diterlizzi, ce n'est pas Olivier. Il n'est pas ici je n'ai pas le droit de l'attaquer, il est conseiller technique du premier ministre Trudeau.

Le premier ministre Trudeau, le nombril du Canada, il a laissé ses boeufs et il est venu en courant devant la ligne de piquetage. J'étais en avant, il a dit: "Qu'est-ce que c'est qu'ils veulent avoir sans la CSN". J'ai dit: "Vous, quand même que vous descendriez d'une famille de millionnaires, vous avez déjà touché au sang des travailleurs".

Je ne suis pas un orateur, je prends toujours la queue pour la tête, et la tête pour la queue, c'est vrai. 25 mois. Si vous permettez monsieur le président, j'aurais une question à poser au camarade Jacques Dion. Lorsqu'il y a eu perquisition chez vous, qui a émis une plainte contre vous?

(Jacques Dion répond qu'il a été perquisitionné par la police provinciale en vertu d'un mandat émis par la cour).

Donc ça veut dire que nous n'avons pas eu le même mandat de perquisition tous les deux.

Moi, personnellement j'étais parti. Mais mon épouse et l'épouse de Jean Gélineau et d'un autre, savez-vous camarade ce qui était marqué sur le mandat de perquisition? Que c'était la CSN qui faisait perquisitionner chez nous, la Confédération des syndicats nationaux. Je vous demande, au sein de l'exécutif, si vous avez fait ça oui ou non?

27- MARCEL PEPIN

président général de la CSN

Moi, je vais tout simplement demander une chose, des mandats de perquisition sur lesquels vous dites que c'est la CSN qui a porté plainte, je vous demande de m'en apporter un exemple. Je vous demande de m'apporter le mandat de perquisition parce que je sais exactement ce qui était marqué sur le mandat de perquisition quand ils sont allés perquisitionner chez Jacques Dion. L'avocat me l'a lu au téléphone.

J'ai essayé de faire enquête pour savoir d'où venait la dénonciation. Tout ce que j'ai pu savoir par les procureurs que nous avons, ils sont allés voir le sous-ministre de la Justice ou le sous-ministre adjoint, le procureur de la couronne qui est mêlé à ça, et au meilleur de mon souvenir, les deux auraient dit à notre procureur que c'est la Sûreté elle-même, le ministère de la Justice, qui à la suite des journaux, ce qui a été publié, a décidé de faire de telles perquisitions en vue éventuellement, s'il le juge approprié d'apporter une cause pénale.

Comme ce sont des mandats, confrère, qui existent, si dans le mandat que votre femme a eu, que la femme de Jean Gélineau a eu, s'il est question que c'est la CSN qui a fait la dénonciation, la meilleure preuve dans ce cas-là c'est de produire le document. Je vous le demande parce que je trouve ça très important. Je me suis informé auprès de chacun de mes collègues de l'exécutif pour savoir s'il en avait un d'entre eux qui avait porté plainte. Les quatre m'ont dit non, et moi non plus je n'ai pas porté de plainte. Si dans le mandat de perquisition, il est question que c'est la CSN qui a porté une plainte, une dénonciation, je vous en conjure, amenez-moi la preuve écrite de ça, parce que ça c'est un mandat écrit que vous avez eu.

PAUSE-CAFÉ

28- MICHEL CHARTRAND,

président du conseil central de Montréal

C'est à propos de la confusion des mandats de perquisition. Je suis probablement celui qui en a reçu le plus dans le mouvement depuis 1950. A titre de syndiqué, à titre d'imprimeur et à divers titres. Généralement les mandats disent que la plainte a été portée par un officier de la police, les mandats sont exécutoires sur la signature d'un juge de paix qui est souvent un officier de police aussi. Dans le reste du mandat, on peut parler de différentes choses. Mais c'est très rare que dans le mandat même on donne le nom du plaignant ou celui qui porte l'accusation.

Je n'en ai pas vu de mandats parmi ceux que j'ai reçus qui portaient autre chose que le nom d'un policier, et ensuite là on disait d'autres affaires. Alors tout ce que je veux dire monsieur le président, sans rien préjuger de ce qui a été dit à l'effet que ce n'est pas la CSN qui a porté la plainte mais par ailleurs que madame Hale, que madame Diterlizzi ont dit que c'est la CSN qui a envoyé la police, c'est sûr que la mère de famille qui reçoit un mandat chez elle pour son mari, elle lit les yeux embrouillés. Je n'excuse personne, je dis ça. Et quand vous recevrez des mandats de perquisition chez vous, votre femme ne sera pas capable de vous dire textuellement ce qu'il y avait d'écrit dessus. Si la police dit que c'est la CSN qui m'envoie elle répétera que c'est la CSN qui m'envoie. C'est seulement ça que je veux dire et je ne pense pas qu'il a été dit plus que ça tantôt non plus.

29- POINT D'ORDRE D'UN DÉLÉGUÉ

Je pense qu'on a porté une accusation à l'effet que la CSN avait porté une plainte. Je ne crois pas que Michel Chartrand soit autorisé à faire un plaidoyer avant que l'on ait le texte des mandats. Je pense que ça il faudrait que ce soit clair. Venir nous dire après avoir porté une accusation, excuse je me suis trompé, c'est un peu fort.

30- LE TEXTE DU MANDAT

Greffe de la paix et de la Couronne No: 26-000-321-72

Aux agents de la paix du district de Montréal:

Attendu qu'il appert de la dénonciation assermentée de J.-G. Charland, caporal à la sûreté du Québec, que dans la ville de Montréal, district de Montréal, entre le mois de mars 1970 et le mois de février 1972, plusieurs fraudes d'un montant indéterminé auraient été commises au préjudice de la Confédération des syndicats nationaux et que des documents, factures, reçus, listes d'employés et tous autres documents reliés au syndicat du groupe Lapalme peuvent servir pour établir la commission de l'infraction ci-dessus et que les dites choses ou quelques parties d'entre elles se trouvent dans le domicile ou le bureau de Frank Diterlizzi, agissant comme président du groupe Lapalme, au 4726 Beauvoir, St-Léonard, ci-après appelés les lieux;

A ces causes, les présentes ont pour objet de vous autoriser et obliger à entrer dans lesdits lieux et de rechercher lesdites choses et de les apporter devant moi ou devant quelque autre juge de paix.

Donné sous mon seing, à Montréal, dans le district de Montréal, le 11 février 1972.
Juge René Drouin, Montréal.

31- MARCEL PEPIN

président général de la CSN

J'ai déjà donné publiquement, au conseil confédéral de juillet, mon avis personnel sur la lutte des employés de Lapalme. J'ai toujours exprimé et je l'exprime encore que la première injustice ça été celle causée par le cabinet fédéral, et que la lutte qui est livrée, c'est une lutte juste, saine, et je peux ajouter même, que dans l'hypothèse où les employés de Lapalme n'auraient pas gain de cause dans les mois ou les années qui viennent, le mouvement sera de nouveau aux prises avec des problèmes analogues.

Le gouvernement fédéral fait tout ce qu'il peut, officiellement et officieusement, pour que la CSN ne soit pas présente nulle part dans la fonction publique fédérale.

De même que dans certaines industries au Québec et même dans la construction, que je connais un peu pour y avoir travaillé, on a vu à un certain moment l'alliance sacrée entre les unions américaines, les employeurs et le gouvernement provincial, pour écarter la CSN et on n'y a pas réussi. Cela était vrai au Québec, mais par voie analogique, je peux vous dire que telle est la position du gouvernement fédéral, même si on pourrait de leur part s'attendre à des déclarations officielles qui ne sont pas dans le sens que je viens d'exprimer. C'est là donc l'injustice première que tout le monde reconnaît.

En juillet dernier, après les réunions du comité exécutif, du Bureau confédéral où nous avions pris des positions, personnellement j'avais recommandé que dans les circonstances il ne nous restait qu'à sauver les droits individuels des employés. Le droit collectif, même si le principe restait valable, il m'apparaissait qu'il n'y avait qu'une très faible lueur d'espoir de passer à travers. Le conseil confédéral avait décidé autrement, dans les circonstances que vous connaissez.

Quant à moi, vous comprendrez aisément que leconseil confédéral, je considère qu'il a le droit de décider ce qu'il entend. Et dans ce sens, le lendemain du conseil, avec les collègues de l'exécutif, je crois que nous avons tout mis en oeuvre pour respecter la décision du conseil. Et personnellement je pense aussi avoir traaillé assez dûrement pour essayer de faire reconnaître les droits collectifs des employés Lapalme, non pas uniquement des droits individuels et cela après le 22 juillet aussi.

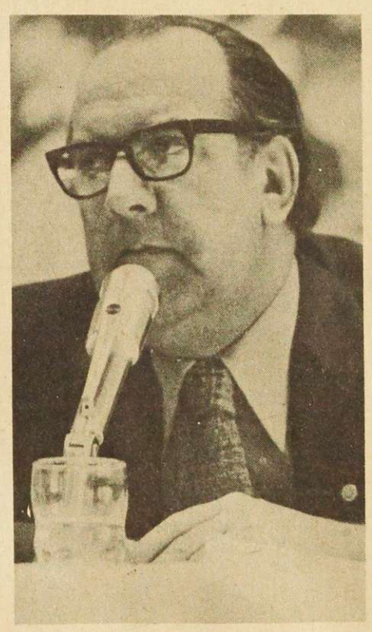

La pierre d'achoppement la plus considérable qui était devant nous c'était que les employés Lapalme n'ont jamais voulu être intégrés dans la fonction publique fédérale à moins qu'ils aient un statut qui leur permette d'avoir une unité naturelle de négociation, ce sur quoi, je pense aucun membre de la CSN qui a suivi les péripéties de Radio-Canada, des chemins de fer, du bill C-170 sur la fonction publique, du bill C-186 pour amander le code canadien du travail, aucun membre conscient de la CSN ne peut être en opposition avec cet objectif.

Aujourd'hui, même si l'avis que j'ai à donner est le même que celui que je supportais le 22 juillet quand vous avez décidé qu'il fallait continuer les luttes syndicales tant et aussi longtemps que le syndicat concerné n'en a pas décidé autrement, je souligne que le conflit a maintenant deux dimensions nouvelles:

La première dimension c'est qu'au moment où on était appelé à décider le 22 juillet, nous avions une quasi assurance, je dis quasi en y mettant toutes les réserves, qu'il y aurait vraiment protection des droits individuels des employés. Au moment où on se réunit aujourd'hui, il n'y a pas eu telle assurance. Et je ne me vois pas personnellement, après cette réunion du conseil confédéral, aller me glisser à genoux à Ottawa pour dire: j'implore pour que tous les droits individuels soient respectés. Nous ne serions pas dans la même situation et j'hésite à croire que nous pourrions obtenir le même résultat.

La deuxième dimension, celle-là, elle est aussi fortement syndicale et fortement CSN. Il y a eu, tout le monde le sait, des rumeurs à l'effet qu'il y avait fraude, présumée fraude, qu'il y avait irrégularités, présumées irrégularités. Si le conseil décide d'accepter la proposition Godin, telle qu'elle est formulée, il m'apparaît clair, qu'on le veuille ou non, qu'il se trouve à porter un jugement avant enquête. C'est ainsi que je vois les choses.

Il m'apparaît, à moi, tel que j'interprète la situation et tel qu'il me semble qu'elle serait interprétée et chez nos membres, et chez ceux de Lapalme et, à l'extérieur du mouvement, qu'une telle décision prise par le conseil confédéral signifierait que nous avons décidé, comme conseil, non pas exclusivement de faire le procès, d'entendre la cause nous-mêmes mais nous aurions décidé, avec des bribes d'information, que les gars de Lapalme sont coupables, alors que la preuve définitive n'est pas présentée et que l'enquête n'a pas encore été tenue. A sa face même, la résolution Godin nous conduit à conclure que nous jugeons d'une manière définitive qu'il y a eu fraude, qu'il y a eu irrégularité.

Voilà pourquoi je vous recommande fortement de ne pas voter telle quelle la résolution de Godin. Je pense que nous commettrions tout le monde ensemble une injustice en posant un tel geste. Eventuellement je ne le sais pas, nous verrons qu'est-ce-que ça donnera, l'enquête, s'il y en a une comme je l'ai demandée avec force.

Si j'insiste pour que le conseil n'adopte pas la résolution Godin, c'est que je veux en arriver à une enquête qui va se faire dans les meilleurs délais, selon un processus que je vais vous suggérer, et qui pourra être amélioré. J'essaie de penser à cette chose-là depuis quelque temps. Je pense qu'il sera à peu près impossible de trouver quelqu'un de l'extérieur et qu'il faut revenir à l'intérieur du mouvement.

Il devrait y avoir moyen de nommer cet après-midi ce que je vais appeler pour l'instant un comité de nomination conjoint. Ce comité serait formé de deux ou trois membres représentant le syndicat, deux ou trois membres représentant le conseil ou le comité exécutif. Ce comité devrait siéger ce soir après la séance, pour désigner trois personnes de notre mouvement, que ces personnes soient membres ou non du conseil confédéral.

S'il y a accord entre les membres du comité conjoint, rapport demain matin, procédure qui peut aller assez rapidement, car je pense que le conseil ne refuserait pas de s'entendre sur un accord conjoint. En cas de désaccord, ça va demander de se plier àcertaines règles démocratiques qui nous gouvernent, le conseil lui-même décidera de nommer trois personnes qui veulent, qui sont prêtes, disposées à agir. J'ose croire que le conseil n'agirait pas d'une manière discriminatoire, et essaierait de trouver des personnes qui ne sont pas marquées d'un bord ou de l'autre dans cette situation.

Une fois que ces trois personnes seront nommées à mon avis, même si ça peut être compliqué, l'enquête commence lundi matin. La durée du mandat c'est de 2 à 4 semaines. C'est ma recommandation. Je donne une chance aux gens de se retourner de bord. Si par hasard, il n'y a pas d'entente au niveau du comité conjoint que je suggère et que le conseil est appelé à faire ses propres nominations, sa propre enquête le syndicat peut dire: c'est une enquête partiale, je n'y suis pas. Dans un cas comme celui-là, ma recommandation c'est que le syndicat n'y sera pas et que la CSN, en essayant j'espère d'être plus le objectif possible, présentera les choses qu'elle a entre les mains. J'ose croire que telle ne sera pas l'attitude du syndicat ni de ses représentants parce qu'il a autant d'intérêt que cette enquête se fasse.

Lorsque nous aurons, dans les délais j'espère pas exagérés, le rapport de l'enquête, ce rapport sera rendu public; et le bureau comme première instance décidera syndicalement à la lumière de l'enquête et s'il le juge approprié comme bureau majoritairement ou unanimement convoquera une nouvelle réusion du conseil confédéral pour statuer en regard de ce qui a été démontré d'abord.

L'on pourrait trouver d'autres mécanismes aussi, je vous en suggère un. Ca fait assez longtemps que ça traine, ça fait assez longtemps que dans les corridors, dans les pages de journaux, ont dit toutes sortes de choses, et personne n'a intérêt à ce que ces choses rampent sous le boisseau. Il faut que ça soit vraiment tiré au clair. Voilà pourquoi j'ai pensé qu'il était approprié de vous faire une telle suggestion. Si on perd le cas Lapalme je sais qu'on se reprendra ailleurs, mais ce serait d'autant plus difficile parce que le principe en vaut la peine.

Je recommande donc, avec le plus de force possible, de ne pas adopter la résolution Godin, et de faire une enquête sur le modèle de la suggestion que j'ai faite.

Je pense que nous protégerions alors et notre mouvement et les indibidus de notre mouvement, et le syndicat Lapalme et les individus du syndicat Lapalme, qu'il ne faut pas non plus laisser de côté.

(Raymond Rousseau suggère que l'enquête soit ouverte aux membres de la CSN qui voudraient y assister comme observateurs, mais qu'elle soit fermée aux médias d'information. Il suggère aussi que le rapport de l'enquête soit rendu public quand le bureau et le conseil confédéral en auront pris connaissance.) Ajournement pour le souper.)

32- THÉRÈSE MONTPAS,

secrétaire du conseil central de Québec

L'enquête c'est une affaire et le conflit Lapalme c'est une autre affaire. Je pense qu'il faut bien distinguer les deux. Je ne pense pas que le fait de tenir l'enquête sur les supposées irrégularités puisse nous donner des indications que le conflit est encore réglable.

Au début on a dit que l'attitude du gouvernement dans ce conflit-là a été une écoeuranterie, et ça en reste une. Quand on a décidé de s'enligner dans cette bataille-là c'était aussi une bonne décision de notre part parce que cette bataille était valable et il fallait la faire.

Sauf qu'il y a beaucoup d'eau qui a coulé sous les ponts et on a pris d'autres sortes de décisions et on est arrivé un moment donné au mois d'octobre où on nous a dit, et même que le confrère président général de la CSN a déclaré que ce conflit-là était au point mort et qu'il y avait très peu d'espoir de règlement. Tout le monde connaît la tête de pioche à Trudeau, je ne pense pas moi qu'on puisse faire changer d'idée à cet homme-là après ce qu'il a dit à la dernière rencontre avec le syndicat et le bureau confédéral.

Si on avait un espoir du côté des autres parties de faire changer quelque chose, je pense que là peut-être que ça vaudrait la peine de continuer la bataille. Sauf que ni les conservateurs, ni les créditistes, ni le NPD, encore moins celui-là, pourraient nous assurer qu'ils seraient prêts à régler ce conflit-là. Tous les députés qui ont été rencontrés ont dit: oui on peut faire cela, puis ça fait pitié et ça n'a pas de bon sens. Mais tout le monde sait bien que personne prendra la décision.

Quant à renverser le gouvernement Trudeau, je pense que le gouvernement libéral est fort de la faiblesse des autres partis. Alors là je ne suis pas sûr qu'on réussirait non plus. Je me demande vraiment s'il y a possibilité de régler ce conflit-là actuellement avec les conditions qu'on y met, c'est-à-dire rentrer le syndicat CSN avec tous les droits acquis. Alors ça ç'avait été laissé tombé en cours de route, et ça été repris. Alors moi là-dessus je ne pense pas qu'il y ait espoir à moins de faire rentrer les gars individuellement.

Moi j'aimerais bien qu'on cesse de jouer aux martyrs pour ces gars-là, qu'ils cessent de venir faire les martyrs au micro. Des martyrs il y en a ailleurs, il y a des travailleurs qui sont aussi des martyrs. Des conflits il y en a eu dans le mouvement, beaucoup de conflits. Si jamais on avait une grève dans la fonction publique, je commence à douter royalement qu'on va en avoir une parce que peut-être la CSN va dire: écoutez les gars 100,000 personnes dehors, on n'est pas capable de tenir ça, il va falloir le régler d'une façon ou de l'autre le conflit. Peut-être qu'on voudra bien lutter mais que la CSN ne mettra pas tout le paquet.

La proposition de M. Pepin, j'ai rien contre, sauf qu'il ne faut pas mélanger les cartes. Le conflit, y a-t-il possibilité de le régler ou non? On nous dit depuis le mois d'octobre que ce n'est pas possible. Qu'est-ce qu'on fait pendant ce temps-là? On continue à payer, les gens se posent des question, est-ce que ça va durer des années? Mais c'est bien sûr qu'on se pose des questions. Les gens, quand ils vont sortir en grève eux autres, ils s'attendent pas à avoir $15. Ils s'attendent à avoir $65 par semaine. Même si vous leur expliquez le FDP ils ne retiennent pas ça. Tout le monde sait que les règlements ça passe par dessus la tête des membres.

Et quand on vient me dire qu'ici on prend des décisions, et qu'on représente la base, c'est pas vrai. Faites-le le tour des syndicats et parlez-leur des gars de Lapalme. Si vous l'aviez fait avant que toute l'affaire vienne dans les journaux, vous auriez vu, ce n'était pas si emballant que ça et pas juste dans la région de Québec. Qu'on ne vienne pas dire que ça été pire ici qu'ailleurs parce qu'ailleurs aussi il y a eu de la résistance des membres.

On a une fichue d'habitude ici de prendre des décisions, mais la base est loin en arrière. On est pas mal coupé parce que si on sentait ce qui se passe, on ne ferait pas grand chose dans le mouvement syndical.

Le confrère Pepin dit qu'il faudrait qu'on fasse l'unité dans le conseil confédéral vis-à-vis l'affaire Lapalme. Moi je suis pour ça l'unité. Mais sur l'affaire Lapalme, c'est une risée ça, à moins de demander aux gens d'être hypocrites, c'est pas possible de faire l'unité parce qu'il y a des gens qui sont pour et des gens qui sont contre. Il y en a qui sont mêlés mais ils vont se ranger d'un bord ou de l'autre.

Ca fait des mois qu'il y a toutes sortes d'affaires qui sont insinuées, autant d'un bord que de l'autre, puis là on va remettre ça encore dans quinze jours puis ont va reconvoquer un autre conseil confédéral. Moi je pense que l'abcès il faut le vider, et c'est ici.

Il faut arrêter de mêler les cartes, de dire que c'est après l'enquête qu'on va savoir si le conflit est bon ou pas bon. Je regrette c'est deux choses différentes. C'est pas les gars de Lapalme qui viennent prendre des bêtises. C'estpas eux-mêmes qui viennent défendre au niveau des assemblées générales les positions que prend le mouvement là-dessus, c'est nous autres les officiers, et c'est pas personne en avant non plus.

LE 24 SÉANCE DU SOIR

33- CLAUDE GINGRAS,

secrétaire de la fédération du bâtiment

Je pense que pour tous les délégués c'est assez pénible de discuter du problème qu'on a devant nous autres. La situation qu'on a devant nous autres c'est pas une situation qu'on peut qualifier de normale, c'est pas une situation qu'on retrouve constamment et d'une façon régulière dans les conflits qu'on subit à la CSN.

Je pense que personne n'ignore toutefois que quant à la lutte qui a été entreprise, c'était de grand coeur que tout le monde y souscrivait et que tout le monde y a embarqué au début. Tout le monde qui s'y sont embarqués y ont donné au maximum. Moi personnellement, après avoir vécu 14 ans dans le mouvement qu'on appelle la CSN, je n'ai jamais vu un conflit qui a retenu plus d'attention et plus d'efforts de la part du mouvement pour tenter de trouver une solution ou d'arriver à défoncer le gouvernement fédéral sur ce qu'on appelle la tricherie honteuse qu'il a faite à l'endroit de ces employés-là.

Mais tout ça ne doit pas nous écarter de notre véritable but d'être ici pour régler tous les problèmes syndicaux et de traiter cette question comme on la traiterait pour tous les autres syndicats. C'est pas une cachette pour personne, on a de la difficulté devant nos membres à faire admettre qu'on poursuit cette bataille. Puis ceux qui sont en mesure de prouver le contraire, c'est peut-être pour d'autres raisons que la véritable défense des intérêts des travailleurs qui sont concernés dans cette affaire.

Les travailleurs de Lapalme, moi j'y crois. Mais certaines personnes visent d'autres objectifs que la défense des travailleurs concernés.

Je suis convaincu moralement que dans certains cas il y a des gens qui prennent position non pas pour défendre l'intérêt des travailleurs concernés, mais au profit de certains grands principes, de certaines grandes idéologies et peut-être d'autres objectifs que j'aime autant ne pas énumérer.

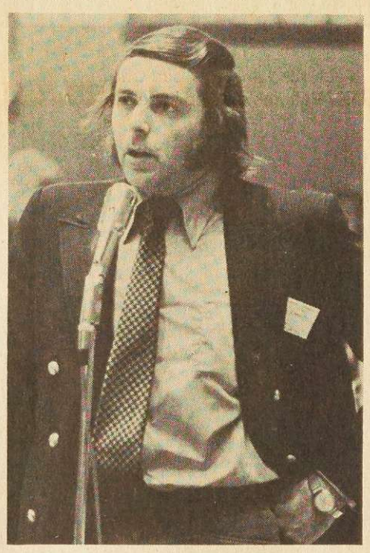

Quand sur le bill C-186 on a entrepris de faire une bataille pour la reconnaissance des unités naturelles de négociation, moi j'en suis, puis je pense qu'il n'y a pas un délégué qui peut être contre ça. Mais on n'a pas le droit de se servir des gars de Lapalme pour lancer ce principe-là et le mettre de l'avant, ce n'est pas vrai. Ca on ne me fera pas accroire ça. Ce n'est pas avec les gars de Lapalme qu'on va défoncer sur ce principe-là, ça j'y crois pas. Je pense que c'est une bataille qui mérite d'être menée, celle de défoncer sur les unités naturelles de négociation, mais c'est pas avec le problème particulier des gars de Lapalme qu'on va le faire.

Ceci m'amène à reprendre la dernière assemblée qu'on a eue au conseil fédéral. Ce que j'ai entendu de plusieurs travailleurs, c'est que plusieurs ont pris une décision qui n'était peut-être pas celle qu'ils ressentaient dans leurs tripes. Pour une grande majorité des délégués, parce qu'il y en a plusieurs qui sont venus le dire après mais c'était peut-être plus le temps de le dire après, le cordon qui faisait le tour de la salle était bien plus impressionnant que la résolution qui était sur la table. Je trouve ça de valeur d'être obligé de dire ça, dans un mouvement syndical où tout le monde est supposé s'épauler et essayer de faire l'unité.

J'entendais le confrère Diterlizzi qui disait au trésorier: "t'a commencé à ramer, on va ramer ensemble." On a à faire face à des menaces, mais la plupart du temps ça nous vient du monde patronal. Mais quand ça vient de l'intérieur, ça fait mal au coeur à un paquet de délégués qui sont ici.

Quand on a vu l'occupation de notre édifice à la CSN par les gars de Lapalme, ça fait mal à un tas de syndiqués aussi, ça fait mal à un mouvement comme le nôtre, qui se bat pour essayer justement de sortir les travailleurs du marasme et de gagner des luttes pour les travailleurs.

Quant à l'affaire de l'enquête, qui est suggérée par le confrère Pepin, je pense que je peux, pour avoir discuté avec plusieurs personnes, traduire un peu le sentiment: quand on nous suggère une enquête, plusieurs ont la crainte que l'enquête ne serve qu'à classer, comme on dit communément, nos problèmes dans la filière 13, et puis peut-être d'essayer de sauver le chou et la chèvre. Et si ceux qui la mènent ne sont pas acceptés à l'unanimité par l'ensemble des délégués présents. Il restera toujours des doutes dans l'esprit des délégués et des autres.

34- AMÉDÉE DAIGLE,

diecteur général des services de la CSN

Pour ce qui est de la formule que le confrère Pepin a mis de l'avant, moi personnellement, j'ai bien de l'amitié et de l'admiration pour Marcel mais je ne me sens pas lié à ça, c'est pas une résolution de l'exécutif. Je ne crois pas personnellement à cette formule-là.

Le confrère Pepin c'est un bon négociateur, il négocie avec nous autres pour essayer de trouver des compromis et une place pour passer. Mais je ne crois pas que ce soit un bon chemin. Je suis sincère, je le dis comme ça. Alors l'enquête, évidemment, je ne m'opposerai pas à l'enquête. Je suis pour que la lumière se fasse. Mais en considérant les moyens qu'on a pour la faire, je suis assez circonspect là-dessus. Le fond du problème, moi je crois qu'en rapport avec ça il doit y avoir une faille.

Le probleme, je ne le vois plus existant comme tel. Il n'y a plus de place pour les gars de Lapalme dans les postes. Le gouvernement n'en fera pas, les partis politiques en veulent pas, les unions qui sont là n'en veulent pas non plus. Puis le fonds de défense, ce n'est pas un fonds de pension. On ne l'a pas fait comme ça. Moi je serais bien content qu'on le fasse de même, mais il n'est pas ça.

Mais ça m'achale que ces gars-là n'aient pas de jobs. On est encore dans les mêmes positions qu'on était au mois de juillet. On essayait de trouver quelque chose pour que ces gens-là aient une place pour gagner leur vie.

Sachant que la solution sur la bataille qu'ils ont faite n'y est plus, il faut chercher ailleurs. Il y a eu la résolution Tapin, qui a amendé la résolution Godin. Moi j'aimerais qu'on retienne que la quantité de semaines qu'on va mettre pour le règlement du conflit, cette partie-là elle ne m'impressionne pas. Ca peut être 4, 6, 10, l'important c'est de régler quelque chose puis de le régler consciencieusement, en essayant de donner à ceux qui ont été impliqués là-dedans, des chances de survivre et de gagner leur vie autrement.

Quand on est allé voir les gens de la Bellerive Veneer, il n'y en avait plus de grève. Le moulin marchait comme avant. Alors il a fallu, malgré que ce n'est pas gai, se réunir avec ces gens-là, raisonner avec eux autres, puis trouver un plan comment mettre fin à ce conflit-là. Je prends celui-là comme exemple, on aurait pu en prendre d'autres.

35- ANDRÉ L'HEUREUX,

directeur du secrétariat d'action politique, attaché à la campagne Lapalme

Je crois que la décision du conseil du 22 juillet portait surtout sur le principe de l'autonomie des syndicats. La première chose que j'ai demandée aux membres du comité exécutif, dès le lendemain et dans les jours qui ont suivi, ça été de créer un comité où tout le monde serait représenté. Deux membres du comité exécutif, P.-E. Dalpé, Raymond Parent, des membres de la fédération, du syndicat et des services techniques. Là ça été le dépat, pour moi dans mes 9 années à la CSN, de la plus belle expérience, de ce qu'on pouvait voir lorsque ce mouvement-là est uni, malgré toutes les difficultés, toutes les résistances qui découlaient de ce conflit-là, et des problèmes que nous pose ce syndicat-là.
Le conseil avait décidé de tout mettre en oeuvre, il fallait savoir ce que les délégués au conseil entendaient par tout mettre en oeuvre. Alors avec l'appui de P.-E. Dalpé et de Raymond Parent, on a réuni, et avec succès, le 13 août, une centaine de militants, la plupart des présidents de fédérations, des dirigeants de conseils centraux. On s'est réparti en ateliers, et je pense qu'il y avait enthousiasme. Je n'ai pas senti de refus d'engagement de la part des gens qui étaient là, ou de crainte de parler. Les gars Lapalme étaient là à environ deux par atelier.

Je n'ai vraiment pas senti ça au contraire. Et afin d'assurer plus de cohésion, qu'est-ce qu'on a fait? On a formé un comité d'action national, composé d'un délégué par conseil central. Et ce comité-là va se réunir tous les quinze jours. Et non seulement cela, on s'est engagé devant ce comité à ne pas sortir de documents sans l'avoir consulté, à ne pas imprimer de brochures sans qu'il les ait commandées.

On a dit: la première chose à faire c'est de sensibiliser le mouvement. De là toutes les réunions que vous avez organisées dans les régions, dans les fédérations, avec des résolutions d'appui, formation de comités, etc. Ca nous a conduit jusqu'au mois de septembre environ, et de plus en plus la campagne prenait d'ampleur. Je pense que tout le monde a pu constater ça. Vers le mois d'octobre, on a commencé une série de manifestations jusqu'à 3, 4 par jour à certains moments. Organisées encore par vous, par les militants, dans certaines villes comme Shawinigan, Valleyfield, Montréal également.

Particulièrement à la fin d'octobre lors du ralliement au forum, on a vu des manifestations comme jamais on en avait vues. Et là on commençait à atteindre ce que Victor Dahl a appelé la deuxième étape. Cette étape qui faisait que dans ces manifestations-là, on tenait compte de tous les autres problèmes de chômage et de fermetures d'usines.

Ceux qui étaient au forum, à la manifestation organisée par le fou à Chartrand, moi je leur avais dit que c'était une folie d'organiser ça à trois jours d'avis. Avec 12,000 personnes dans le forum, même quand Michel a parlé, il y a eu des applaudissements, quand d'autres ont parlé, il y a eu des applaudissements, quand on a mentionné gars de Lapalme ça été un courant électrique dans le forum. Ceux qui étaient là peuvent en témoigner et pendant cinq à dix minutes, une ovation qui démontrait entre autres que le message de vous tous, de la campagne qui avait été amorcée par le conseil, par les dirigeants des régions et des fédérations, par les militants de partout, avait commencé à porter des drôles de fruits.

Tellement qu'au caucus du parti libéral, est venue du plancher une demande de rencontre avec la CSN, parce que les députés commençaient à nous dire qu'ils avaient entendu certaines versions dans l'intimité du caucus libéral, versions sans doute de Jean Marchand, et qu'ils voulaient avoir une confrontation avec les deux parties.

Là commence le début de la fin. Là on a vu des députés, qui d'habitude ne sont pas au courant de grand-chose, annoncer qu'à la suite de certaines résolutions du bureau confédéral, que les gars Lapalme vont s'enregistrer le 12 décembre. Qu'est-ce que ça veut dire ça pour quelqu'un, à moins qu'il ne connaisse le contexte, et qu'est-ce qui s'envient. Le député fédéral qui dit: non, il n'y aura pas de caucus le 7 parce qu'il va se passer quelque chose chez vous.
Ensuite il y a un député créditiste d'une autre région qui dit, un député entre autres qui était prêt à ce moment-là à poser une série de questions en chambre pour harceler le gouvernement là-dessus il s'est fait dire lui qu'avant Noël, il arriverait quelque chose dans le mouvement. Tout ça arrive au mo-

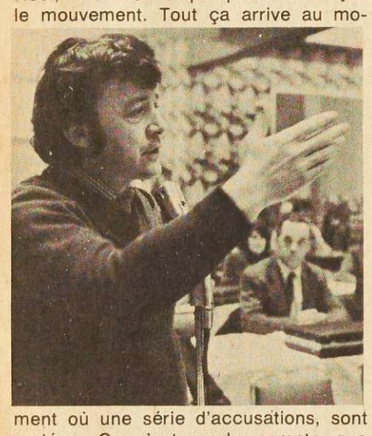

ment où une série d'accusations, sont portées. On s'est rendu compte que c'était systématique: le 10 novembre les autobus, les 7, 8 décembre les témoins sur les autobus, le rapport sur la vérification, les supposés $40,000 qui manquaient dans la comptabilité du syndicat. Je vous dis que quand, entre Noël et le jour de l'an, on a eu une rencontre des délégués des régions, les gars nous disaient: là ça ne marche plus.

Les accusations et les rumeurs qui circulaient dans le mouvement ont fait que nos militants, les principaux noyaux moteurs de la campagne dans les régions ne pouvaient plus agir, ne pouvaient plus travailler. Ca été un des premiers effets des accusations lancées.

J'ai dit le 8 décembre à Jacques Dion, en présence de l'exécutif: tu fais ta job Jacques, tu l'as faite dans d'autres conflits, il y a des gars qui ont été congédiés à cause de ça, il y a des choses qui ont été arrêtées à cause de ça. Mais j'ai été justement dans des campagnes comme celles de la Domtar, où il y avait eu des choses comme celles-là, et ça n'a pas empêché le mouvement, ça n'a pas empêché le syndicat de poursuivre sa lutte. Dans ce cas-ci, on se rend compte que les accusations et la façon dont ça été fait ont conduit au résultat que l'on sait maintenant.

Vous savez qu'on préparait des rencontres avec tous les caucus de partis, mais pourquoi ça n'a pas été fait? Quand nous autres là, pognés dans l'étau entre le syndicat et le comité exécutif qui n'y croyait pas à cette campagne-là, c'est à s'arracher les cheveux sur la tête.

On donne un croque en jambe, ça été le résultat. Que cela ait été volontaire ou involontaire, les faits qu'il faut regarder c'est pas le verbe, c'est pas les paroles, c'est les gestes. Pamphile Piché disait souvent: le verbe à gauche le geste à droite, en politique c'est souvent comme ça.

Quel est l'effet net des méthodes utilisées? Est-ce que le conseil confédéral, les membres du bureau ou les membres du comité exécutif, après avoir attendu pendant trois mois, avoir reçu je ne sais combien de documents, est-ce qu'on est plus avancé, est-ce qu'on sait plus de vérités qu'il y a trois mois? On est pris avec le même problème. Tellement, que l'enquête il faut la mettre sur pied.

On a dit qu'il y en a qui sont là-dedans pour atteindre d'autres objectifs. Mais vous savez qui parle comme ça? Pas seulement dans le cas Lapalme, ça dut arriver dans le cas d'Asbestos aussi, dans toutes les grèves difficiles. Jacques a dit à peu près ça hier, Claude Gingras a dit ça, Jean Marchand aussi dit qu'il y a des gens qui veulent atteindre d'autres objectifs avec l'affaire Lapalme.

Est-ce qu'il est possible de penser que ce mouvement-là, au lieu de se quitter sur des divisions, de se resaisir, de se dire l'enquête se fait et la campagne continue? Est-ce qu'il est possible que ce mouvement-là puisse se mettre ensemble puis faire ça?

36- DENIS BELLEMARE,

trésorier du syndicat des employés de l'aluminium de Shawinigan

Pour répondre au confrère L'Heureux, je réponds oui il est possible. Ce qu'on pensait qu'il était impossible de faire au mois de juillet, de structurer une campagne comme il ne s'en est jamais vu, on a été capable de le faire. On est capable de gagner une bataille de même. J'aimerais savoir comment les unions américaines dans le sud des Etats-Unis, combien de temps les gars des raisins se sont battus pour gagner leur cause. Ils se sont battus pendant cinq ans, ils ont gagné.

Ceux qui disent qu'au mois de juillet ils étaient un peu traumatisés à cause du cordon qui était autour de la salle, j'ai jamais vu des travailleurs qui ont peur de d'autres travailleurs. Ca se peut qu'on ait peur du gouvernement Trudeau par exemple.

Il y en a ce soir qui viennent nous dire que Trudeau a raison, que ça sert à rien d'essayer, qu'on n'est pas capable. C'est ça qui est la CSN? C'est pas la CSN dans laquelle je pensais être. Je suis convaincu, parce que je l'ai vu, que le ministre Jean Chrétien, moralement il était d'accord avec les gars Lapalme. Pendant deux heures de temps, et on l'a enregistré. Ce gars-là il a dit c'est vrai qu'on a fait une écoeuranterie puis moralement on a fait des choses qui n'étaient pas correctes. Puis il dit on va le reconsidérer le problème. Il était mal à l'aise de se faire rencontrer par nous autres.

Pendant deux heures de temps le conseil central de Shawinigan, unanimement, on l'a bombardé. Le gars était mal pris. Il ne tremblait peut-être pas, mais le gars était mal. Il y avait deux polices montées qui l'attendaient à la porte, puis qui surveillaient toute l'affaire. Ca je l'ai vu. On était sur le bord d'avoir quelque chose.

Puis encore des journaux qui ont charrié, qui ont dit toutes sortes d'affaires. On s'est mis à dégringoler. Aujourd'hui, on est rendu au point qu'on constate qu'on a peur de Trudeau, qu'on a peur du gouvernement fédéral, qu'on n'est plus capable de se battre.

En tout cas, je suis d'accord pour l'enquête. Ceux qui nous ont mis les pieds dans les plats, ils vont y goûter quant à moi. Je ne suis pas d'accord, qu'on laisse tomber des gars honnêtes, des gars Lapalme, je ne suis pas d'accord qu'on donne raison au gouvernement Trudeau, surtout pas dans une situation pareille où il est en train de préparer ses élections et où il ne se gêne pas pour nous taper sur la tête à tous nous autres les travailleurs, en nous écoeurant avec des subventions pour créer du chômage partout à travers la province.

LE 25 SÉANCE DU MATIN

37- ROBERT TREMBLAY,

président de la fédération des employés de commerce

Je suis d'avis comme de nombreux orateurs que l'affaire Lapalme doit être divisée en deux. Que le problème des présumées fraudes c'est une chose, et que le problème Lapalme dans ses objectifs syndicaux c'est une autre chose.

Je suis scandalisé de voir des arguments aussi boîteux que de dire: on a rencontré Trudeau puis il nous a dit que c'était final, qu'on n'avait rien à faire. Vu qu'il nous a dit ça on doit arrêter l'affaire Lapalme? S'il fallait faire ça à chaque employeur qui nous dit: moi c'est fini, c'est mes dernières offres, j'ai l'impression qu'on arrêterait assez fréquemment.

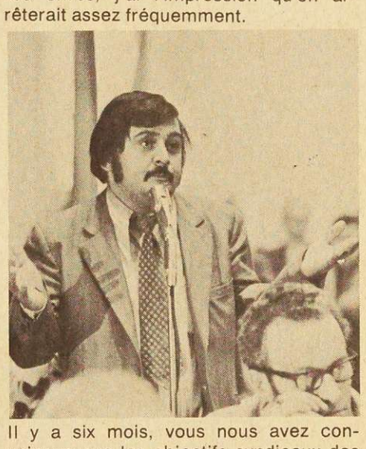

Il y a six mois, vous nous avez convaincus que les objectifs syndicaux des gars de Lapalme étaient justes. Or, si on était convaincu il y a six mois de ces objectifs-là, je ne vois pas comment on pourrait dire aujourd'hui qu'à cause d'une question de présumée fraude, le conflit n'est plus bon.

Lorsqu'on part en conflit, on ne dit pas: s'il n'est pas fini dans deux ans ou dans trois ans, on va arrêter. Dans d'autres endroits, il y a des conflits qui ont duré jusqu'à cing ans. Au bout de cinq ans, leurs problèmes se sont réglés. Il ne s'agit pas de renverser les gouvernements, il s'agit de les fatiguer et je pense qu'on commençait à les avoir.

L'élément nouveau que je voudrais apporter, c'est les conséquences de mettre fin à un tel conflit. Il a été question de principes dans ce conflit-là. C'était la liberté des travailleurs de choisir le syndicat qu'il entendent. Alors je pense que c'est un conflit qui est lourd de conséquences.

J'en vois d'autres conséquences: lâcher une bataille semblable ça aurait des répercussions sur les négociations du secteur public au niveau provincial. Parce que les gouvernements du Canada et du Québec, ça me paraît du pareil au même. Alors il faut faire attention aux gestes qu'on pose. Moi je suis convaincu que l'affaire Lapalme, dans ses objectifs syndicaux, reste valable, comme je l'étais il y a six mois. Et je pense qu'on n'a pas le droit de changer d'opinion sur cet aspect du problème.

38- LAVAL LEBORGNE,

président du syndicat général des communications

Je m'étonne beaucoup, que l'attitude de certains officiers varie énormément d'une situation à l'autre. L'automne dernier je pense, le président de la fédération du bâtiment de même que le trésorier et le directeur des services ont fait part au bureau confédéral que des permanents temporaires, des militants de la construction, travaillaient un peu partout à travers la province. Et le trésorier nous a dit que ces gens-là coûtaient à peu près $45,000 par mois et que ça prenait une autorisation du bureau confédéral. Pour toutes sortes de raisons, l'autorisation n'avait pas été accordée avant et ça se faisait déjà depuis 2, 3 ou 4 mois, je me souviens plus très bien des chiffres.

La réaction du bureau à ce moment-là ça été tout simplement de demander au trésorier de nous présenter un document, avec des chiffres à l'appui, pour nous montrer ce qu'étaient au juste ces dépenses-là dans la construction qui n'étaient pas autorisées. Personne a parti d'enquête royale. Un mois ou trois semaines plus tard, le trésorier a présenté des chiffres avec des noms de personnes qui travaillaient sur les chantiers, qui faisaient du maintien syndical. Et là les chiffres amenées par le trésorier on fait

que les dépenses n'étaient plus dans l'ordre de $45,000, mais de $32,000, quelque chose comme ça.

Le bureau confédéral a approuvé rétroactivement puisque la chose se faisait déjà depuis quelques mois. Il n'était pas question, par une mesure administrative, d'empêcher une action déjà engagée dans le domaine de la construction, un secteur qui d'après les vieux militants en avait drôlement besoin.

Ce qui étonne là dedans, si on compare ça avec l'affaire Lapalme, c'est que le trésorier ou le directeur des services ne se sont pas scandalisés de l'affaire. Ils ont trouvé que c'était une chose compréhensible dans le contexte d'une lutte syndicale. Le confrère Dion n'est pas parti en guerre et à faire des enquêtes sur comment ça se faisait que les gars de la construction et du FDP dépensaient trente quelques mille dollars par mois sans autorisation.

Dans ce cas-là, l'attitude en avait été une de compréhension, d'explications. Et le moins qu'on puisse dire sans exagération, quand il s'est agit de finances dans l'affaire Lapalme, on ne peut pas parler de compréhension et d'explications. C'est carrément d'hostilité qu'on peut parler, de la part en tout cas du trésorier. Je ne comprends pas cette différence d'attitude. La situation irrégulière dans le cas de la construction, n'a pas amené de scandale, n'a pas amené de confrontation avec personne. Elle s'est réglée à l'intérieur des instances du mouvement, elle s'est réglée sans intervention dans le public.

39- ANDRÉ BARIBEAU,

président du syndicat national du lait, Québec

Je trouve ça formidable. Je me suis enregistré pour prendre la parole mercredi matin, j'ai eu le temps d'aller négocier une convention collective, apporter le double d'augmentation, j'ai eu le temps d'aller faire mon assemblée générale hier au soir et je prends la parole ce matin. Je pense qu'il n'y a pas un gars qui a vécu une expérience comme ça.

Je suis en train de me demander de qui ont fait le procès. Je me demande si ce n'est pas le procès du trésorier qu'on est après faire. Le trésorier amène des faits. On ne demande pas à collaborer ou voir si justement les faits sont réellement exacts.

Le deuxième point: un orateur, qui mercredi matin, est venu nous faire un très bon discours sur la solidarité syndicale. Le discours était impressionnant mais je me suis souvenu que le même délégué avait conseillé aux membres, au congrès de 70, d'émettre leur dissidence sur un point qu'il payait trop cher de per capita à la CSN.

Le troisième point: le conseil confédéral n'a jamais demandé aux gars de Lapalme d'abandonner la lutte. C'est pas la lutte qu'on veut abandonner, c'est l'argent qu'on met dans le caisses parce que nos gars sont écoeurés de payer.

Je viens de vivre une expérience, où j'ai proposé à des gars qui gagnent $75 et $85 par semaine de prendre un vote de grève. Jusque-là, ça allait très bien. Mais quand le directeur de grève a dit aux gars: la troisième semaine c'est $20, il y en a une gang qui a fait un saut. Ils ont accepté de prendre le vote de grève pas parce que la CSN donnait $20, parce qu'ils sentaient qu'il fallait qu'ils en viennent à ça.

Si les gars de Lapalme veulent continuer la lutte, il va falloir qu'ils en prennent leur parti et continuent indépendamment des autres. Est-ce qu'ils vont vivre à nos crochets pendant x années? Est-ce que ça n'amènera pas à être obligé d'abandonner d'autres luttes qui vont peut-être être aussi importantes que les gars de Lapalme?

Moi dans mon syndicat, alors qu'on va prendre un vote de grève, j'ai une résolution à l'effet que si on continue à payer les gars de Lapalme, on arrête de payer à la CSN. Quand l'assemblée générale viendra me dire: c'est fini les cotisations à la CSN tant que vous allez jouer dans ce marasme-là, il va falloir que je le fasse. Ce sera regrettable, parce que depuis que je siège au conseil confédéral, je me rends compte du travail formidable de la part des dirigeants de la CSN.

Si on les étire les règlements pour un, il va falloir les étirer pour tout le monde. Il va falloir qu'on paie le même prix à celui qui entre en grève qu'à celui que ça fait 53 semaines qu'il est en grève.

40- ARTHUR DELAGE,

délégué du conseil central de St-Hyacinthe

Hier, pour étirer une chose qui à mon sens a été suffisamment étirée, le confrère président général nous suggère de faire une enquête syndicale qui nous permet de porter encore un peu plus loin une décision qu'on aurait dû prendre il y a une bonne secousse. Ce conflit-là, dans l'esprit des 200,000 membres de la CSN, il a duré trop longtemps.

Il y a des gens qui viennent nous dire ici qu'à l'intérieur de la CSN, le droit exclusif pour décider la fin d'un conflit revient aux gars qui sont dans le conflit. Ca monsieur le président, dans mon esprit, c'est drôlement loin de la démocratie. Quand 300 gars qui ont décidé de continuer une action en obligeant par le fait même 200,000 autres à suivre, ça ne n'est plus de la démocratie.

Le conflit Lapalme, je regrette, pour moi c'est perdu, c'est terminé et il va falloir qu'on arrête d'obliger 200,000 membres de se battre pour une chose à laquelle ils ne croient plus, une chose qui n'est plus possible. Je vous jure que le conflit Lapalme non seulement il est perdu, mais il nous a créé une situation de division, puis il va falloir y mettre fin.

Si on veut être aussi syndical qu'on le dit, quand on réclame nos enquêtes, on devrait commencer à l'être en réglant un cas qui nous a divisés, et essayer de se resolidariser, de se resyndicaliser, et marcher un petit peu sur l'autre front.

Samedi de la semaine dernière, j'avais 70 gars dans la salle chez nous. Des questions sur le conflit Lapalme, je m'en suis fait poser des vertes et des pas mûres par des gars qui sont écoeurés du conflit Lapalme. Ceux qui viennent nous dire renseignez-les vos membres, on les renseigne pas uniquement partant sur ce qu'on pense rêver politiquement. Moi quand je les renseigne c'est suivant ce que je vois du côté réaliste. Je regrette, mais le conflit Lapalme il est perdu, les gens sont tannés de payer, on va arrêter ça. J'ai mon voyage, et je pense que le confrère Pepin devrait arrêter ça. S'il veut nous étirer un petit peu, qu'il trouve quelque chose de plus nouveau ou qu'il le fasse faire par un autre, parce qu'on l'a assez vu nous étirer.

41- ROGER DESLOGES,

trésorier du syndicat des fonctionnaires provinciaux

Je ne suis pas en mesure de prendre la décision aujourd'hui d'arrêter de supporter les gars de Lapalme, parce que s'il avait fallu, lorsque vous avez organisé les fonctionnaires, avoir une tête de cochon aussi forte que Trudeau, vous nous auriez laisser chier sur le bacul nous autres aussi. Tant que je ne connaîtrai pas tous les éléments, je ne suis pas prêt à les laisser tomber.

Quel a été notre effort, quand on parle de demander à 200,000 gars de se battre? C'est vrai qu'on l'a demandé, mais ce n'est même pas un coke par semaine comme coût. Durant l'année 70, ça nous revient à 8½¢ pour faire une bataille de principe pour des gars qui sont désireux de gagner leur bataille. En 1971, 9¼¢. En 1972, même en mettant la dépense à $25,000 par semaine, parce que selon le rapport ce n'est pas ça, ça nous coûterait 11¢.

L'enquête, je veux qu'elle se fasse. Je suis membre du comité de surveillance, moi aussi j'ai des doutes. Il faut qu'elle se fasse, mais par les gens du mouvement.

On va laisser de côté le problème administratif et le problème électoral de la CSN pour le régler aux instances où il doit être réglé, au congrès, et avant de faire toutes sortes d'accusations, on va attendre le rapport final d'une commission d'enquête qui va inclure, j'espère monsieur le président, pas seulement ce qui pourra avoir été de la responsabilité des gars de Lapalme, mais aussi de la responsabilité des membres de l'exécutif par rapport à toute la situation financière.

Et l'exécutif devrait, lors du prochain conseil confédéral, nous soumettre un rapport de toute l'affaire Lapalme, par rapport à la possibilité de s'en sortir. Alors lors du prochain conseil confédéral, on pourra prendre position à savoir si on continue le conflit ou si on ne le continue pas.

PAUSE-CAFÉ

42- JEAN-NOËL GODIN,

président de la fédération du vêtement

Comme je pense qu'on est à un tournant dans l'histoire de la CSN, je ne peux me permettre de laisser passer l'occasion qui m'est fournie en prétextant que ce que je pourrais dire a déjà été dit.

Il faut faire attention de ne jamais mettre fin à une grève prématurément. Mais quand il y a un concensus à peu près général, qu'il y a un mur de pierre, qu'on n'est pas capable de passer à travers, moi je trouve que c'est bien plus intelligent de se dire ça ne sert à rien d'aller s'assommer dessus.

Les deux pieds sur la terre, un jour ou l'autre il faut les avoir. Si vous pensez que je condamne les principes puis les raisons qui ont motivé la grève des gars Lapalme, pas une miette. Les raisons qu'il y avait il y a deux ans, ça existe encore, ça n'a pas changé. Mais on dit: écoutez une minute, on se tue tous ensemble, ou bien on groupe nos forces pour essayer de percer où on n'a pas été capable le premier coup?

Il faut que je regarde aussi les conséquences des gestes que je pose. Dans l'affaire Lapalme, si on continue, vous allez ouvrir la porte à toutes sortes de choses dans l'avenir. Les règlements, les obligations, les décisions, il n'y aura plus rien qui tiendra. Moi en tout cas, je m'attends à des problèmes dans l'industrie de la chaussure. Si on n'a pas un traitement comme il a été fait ailleurs, moi je vous dis qu'on va prendre d'assaut la bâtisse de Québec, puis la bâtisse de Montréal aussi. Vous allez être libres. On ne vous forcera pas. Mais si vous ne décidez pas comme on veut, c'est bien de valeur on va rester là. Vous allez être libres. Si vous tenez des assemblées du bureau confédéral on va la piqueter. Vous voyez ça que des gars d'Arvida se mettent à faire pareil? Vous voyez ça que les gars de la Côte Nord fassent la même chose? Puis que la construction décide de faire pareil?

Je fais appel à la raison des délégués, je fais appel au bon sens. Il faut voter pour la proposition Godin, amendée comme Tapin l'a fait. On se doit en tant que responsables de mettre fin à cette histoire-là, dans les formes les meilleures possible. Je vais voter également pour l'enquête du président. Mais qu'on comprenne bien que je n'arrêterai pas en cours de route une fois parti. Quand je commence à faire une job, je la finis, autrement je ne me mets pas les mains dedans.

43- MICHEL CHARTRAND,

président du conseil central de Montréal

Les gars de Lapalme, ils empruntaient pour faire leurs grèves rotatives. Le conseil central les endossait. Ils ne demandaient pas la charité à personne. Ils payaient leurs gars. Ils faisaient ça de la manière scientifique que je dirais. Ils gagnaient sans se mettre en grève. Puis ils ont remboursé en dedans de trois mois. Leur assemblée votait $10 par semaine de retenue sur la paye pour rembourser leur dette.

Puis leur affaire est devenue plus compliquée. Kierans avait décidé d'avoir leur tête. On savait tout ça. On est allé à Ottawa. J'ai dit à Kierans: tu veux avoir notre peau mon petit garçon ça va prendre la tienne parce que ces garçons-là ils sont coriaces. Ce n'est pas des théoriciens, ce n'est pas des intellectuels, mais des chauffeurs de camion avec des couilles.

C'est quoi la grève? Le patron dit aux gars: vous voulez avoir des affaires, ou bien tu commences à lever la tête un peu trop haut, ou bien je trouve que tu me coûtes trop cher, puis je m'en vais t'estimer avec des ingénieurs, des gérants de personnel, tout ce qui va payer, des contremaîtres, puis des surintendants, puis je m'en vais te pointer parce que tu rentres dans mes profits, puis si tu n'es pas content sors en grève puis crève de faim. C'est ça la grève ou bien si ce n'est pas ça? C'est exactement ça.

Quand on n'avait pas de fonds de défense professionnelle, à Asbestos, les femmes attendaient le jeudi puis le vendredi pour se partager la nourriture. Ca duré 5 mois. On a fait d'autres grosses grèves après ça. Il n'y avait pas de fonds de défense professionnelle. Les patrons disaient: ces gars-là sont complètement fous. Ce sont des enragés. Ils n'ont pas une cent, ils passent leur temps à quêter puis ils s'en vont en grève pareil. Alors là les patrons ils étaient prudents vis-à-vis les syndicats de la CSN. Ils disaient: ces maudits-là ils vont sortir en grève même s'ils 'ont pas d'argent, ça ne ce peut pas, je ne peux pas les dompter, ils sont indomptables.

les gars, quand ils vont en grève c'est parce qu'ils sont écoeurés. C'est pareil comme les patriotes de 37 quand ils ont pris les fusils. Ils ne pensaient pas de renverser l'empire britannique puis l'économie, mais ils se sont dit: on en a assez, on est écoeuré, on y va. C'est ça le phénomène de la grève, fondamentalement.

Les plus grosses qu'on a faites dans la CSN, ce n'était pas à propos de l'argent. A Shawinigan quand ils ont fait une grève pour avoir le droit d'utiliser la clause de grief pour aller jusqu'au gouvernement. La clause de grief arrêtait au gérant de l'usine. Ils ont fait une grève de 9 semaines je pense. Il y a un négociateur de la CSN qui aujourd'hui est un négociateur patronal, Marius Bergeron, qui disait: ce n'est pas payant cette affaire-là. Ce n'était pas une question d'être payant, c'était une question d'affranchissement, c'était une question de dignité, c'était une question de liberté. Les plus grandes grèves qu'on a faites c'était ça.

Ce que je veux dire c'est que si l'idée du patron en envoyant des ouvriers en grève c'est de les affamer, on doit décider si on est obligé de subir ça en 1972, à 200,000 membres. Nous devons trouver les techniques pour que le travailleur puisse faire sa bataille, son épreuve de force économique à chance égale avec le patron. C'est pour ça qu'au prochain congrès, si Dieu me prête vie et la police aussi, j'irai parler pour que le minimum pour la 2e puis la 3e semaine de grève soit l'équivalent de l'assurance-chômage.

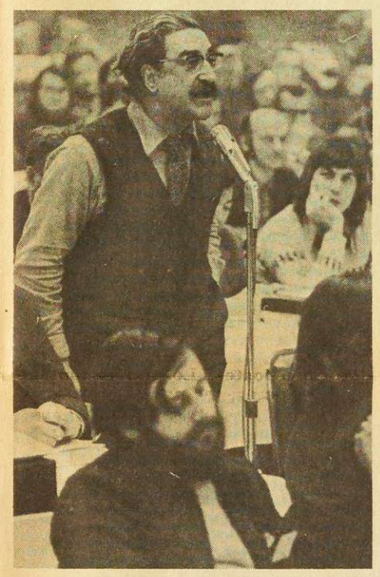

Tout le monde ici qui a passé dans le syndicalisme un petit bout de temps sait parfaitement que quand il y a des travailleurs sur une ligne de piquetage, ça travaille pour tous les autres qui sont en arrière. On a de moins en moins de grèves. Le fonds de défense ce n'est pas un fonds de pension c'est vrai, mais ce n'est pas un fonds de réserve non plus. C'est un fonds de bataille. Pensez-vous que les patrons qui voient une grève durer pendant 3 ans ils ne se posent pas des petites questions avant de mettre d'autres gars en grève? C'est le plancher des hommes libres ça.

la véritable force que personne ne peut nous ôter, qu'on n'a pas besoin de demander à personne, c'est notre force morale.

Les Vietnamiens ont-ils des chances d'après vous autres? Contre les Etats-Unis.

Les Américains ils ont des armes. Puis des hélicoptères, puis des avions, puis mets-en tant que tu en veux. Ca fait marcher les Etats-Unis ça. On avait même de nos membres à Beauharnois qui fournissaient acides pour envoyer sur la gueule des Vietnamiens. Les députés de la place trouvaient que c'était une bonne affaire.

Les Vietnamiens nous prouvent qu'un homme nu c'est plus fort qu'un char d'assaut. Ils n'ont pas d'avions beaucoup, ils ont des bicyclettes en morceaux. Si vous voulez faire la guerre au Vietnam, envoyez des bicyclettes. C'est avec ça qu'ils charroient des tonnes de nourriture, puis des tonnes de bombes, puis des tonnes d'affaires. Est-ce qu'on peut admettre ça, raisonnablement, qu'un petit peuple de même vienne à bout de l'empire des Etats-Unis?

Qui a massacré les gars de Lapalme? Est-ce un employeur ordinaire? C'est le représentant des employeurs ouvertement capitaliste, Trudeau, puis de Marchand, puis de Pelletier, puis de tous les autres. On a eu la peau de Kierans. Ca ne se pourrait pas qu'on ait la peau des libéraux non plus? Pas pour mettre les conservateurs, pas pour mettre le nouveau parti démocratique, Moi sur mon bulletin, je vais renvoyer son mot à Trudeau sur mon bulletin fédéral. MARDE. Il va y en avoir un million comme ça dans le Québec. On va faire le referendum payé par Ottawa. "MARDE - Pet - les gars de Lapalme".

C'est quoi la politique qu'on fait là-dedans? On fait là-dedans de la politique syndicale. Le pouvoir économique domine le pouvoir politique. Alors on dit au pouvoir politique tu vas te tasser puis tout à l'heure on va être en face du pouvoir économique. Alors pourquoi faire qu'on résiste pas si le gouvernement fédéral veut nous donner une leçon pour faire plaisir au patron? Comme il l'a fait à Radio-Canada dans la grève des réalisateurs. Les patrons ont dit: lâche pas, les contremaîtres, puis les ingénieurs ils veulent s'organiser, ces fous-là ils vont s'organiser.

Si le gouvernement fédéral veut faire la job des patrons, pourquoi qu'on ne ferait pas la job là?

Les gars de Lapalme, ne venez pas raconter que la CSN n'a pas fait son affaire là-dedans, parce que là on ne s'entendra plus. Je suis bien d'accord avec vous autres pour ne pas arrêter, pour toutes sortes de raison, ça ne sera peut-être pas les mêmes raisons que vous autres, on va avoir chacun nos raisons. Seulement ne venez pas me dire que la CSN n'a pas fait son bout là-dedans.

Ce n'est pas qu'on n'a pas fait notre devoir, c'est de savoir si notre devoir est fini dans notre intérêt puis dans l'intérêt des autres qui vont négocier dans le secteur privé puis dans le secteur public. C'est quoi la résistance du gouvernement provincial vis-à-vis les agents de la paix? C'est l'entreprise privée qui dit arrête.

C'est quoi le rôle d'un mouvement syndical qui est pris dans une affaire de même? C'est de relever la tête pour les autres qui ne sont pas capables de la relever la tête. Ce matin il y avait un chauffeur de taxi, un créditiste, pas péquiste, pas libéral, pas union nationale, créditiste. Vous savez ce que c'est un créditiste vis-à-vis le mouvement syndical? Il dit: "qu'est-ce qui va arriver avec les gars de Lapalme? La CSN va-t-elle lâcher ça?" J'ai dit on ne sait pas, on va discuter ça sérieusement. Il dit si vous lâchez ça, je ne sais pas ce que vous allez faire avec ça.

A Shawinigan, depuis 15 ans, il n'y avait pas eu de manifestation. Quand les gars de Lapalme y sont allés, il y avait 5,000 personnes. L'affaire du forum, c'est symptomatique aussi. Il y avait des gars de la FTQ au forum, il y avait beaucoup de monde qui n'était pas syndiqué au forum. Quand le président des gars de Lapalme s'est levé, je suis obligé de dire qu'il a eu plus d'applaudissements que j'en avais eus.

Il s'agit de savoir si à 225,000 on est capable de supporter 250 gars. Pas au détriment des autres, du vêtement, des fonctionnaires, des hôpitaux. Si on décide qu'on lâche pas quand on a des raisons de tenir, ça ça va aller pour tout le monde. On va bâtir le mouvement on ne donnera pas d'espoir aux gars de Lapalme d'avoir leur camion. Ce n'est pas ça qui est la question. Ce n'est pas seulement les gars de Lapalme qui est en jeu. C'est l'esprit du mouvement syndical, le moral de la CSN qui est en jeu. Le problème fondamental du syndicalisme, la solidarité ouvrière, contre un gouvernement capitaliste qui représente les intérêts patronaux directement. C'est ça qui est en jeu. C'est contre ça qu'on doit se battre, c'est contre ça qu'on doit continuer à se battre et puis s'entêter de se battre pour les autres et pour éviter des batailles plus dures pour les autres. Chaque fois qu'on arrête une bataille, ça veut dire que la prochaine va être plus dure.

44- JEAN VANDAL,

président du syndicat de l'industrie métallurgique, section Volcano, Sorel

D'habitude quand on vient au micro on dit toujours: les gars de la base veulent ça, c'est pas moi, c'est les gars de la base. C'est le contraire. Moi je pense que ce que je vais dire ils vont être contre ça: je suis prêt à continuer. Je pense que les gars ne continuent pas mais ça ne fait rien, je vais voter pour continuer. Après ils me jugeront à l'autre bout. Je me défendrai avec ça.

Où je n'étais pas d'accord, et je ne le suis pas encore c'est que vous avez violé les règlements du FDP au coton, toute la gang en avant, Diterlizzi avec. Quand vous êtes venus discuter au Sambo, je lui ai dit: si tu veux qu'on te respecte, respecte le fonds de dépense.

Je voudrais qu'on envoie aux 225,000 membres tous les débats de Lapalme, et qu'on leur demande, on dit toujours qu'ils ne sont pas plus fous que nous autres, qu'en pensez-vous?

Vous m'avez convaincu toute la gang de continuer, et je continue tant que je n'ai rien de neuf. L'enquête vous la ferez, les voleurs, j'ai dit ça partout, on va les crisser dehors. Mais je n'imposerai pas aux gars de Lapalme d'arrêter.

LE 24 SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

45- MAURICE BOUCHER,

président de la fédération de la métallurgie

Ce que je note après toutes les interventions que j'ai entendues, c'est que plusieurs personnes veulent mettre fin au conflit de Lapalme, et plusieurs personnes veulent le poursuivre. Tout le monde veut qu'il y ait une enquête, autant ceux qui veulent mettre fin au conflit que ceux qui veulent le poursuivre.

Ceux qui veulent mettre fin au conflit sont disposés à ce qu'on supporte pendant un certain temps les gars de Lapalme. On a parlé de quelques semaines, on a même parlé de quelques mois, on a parlé d'une paie de séparation. Pendant cette période de temps où on supporterait quand même les gars de Lapalme, je considère que ça nous donne le temps de faire l'enquête que tout le monde veut.

Ceux qui demandent qu'on mette fin au conflit de Lapalme vont être sûrement d'accord pour qu'on fasse l'enquête pendant ces quelques semaines-là et qu'au moment du résultat de l'enquête, s'ils ont raison sur les présomptions qu'ils entretiennent, on mettra fin au conflit mais on n'aura pas exécuté personne sans procès.

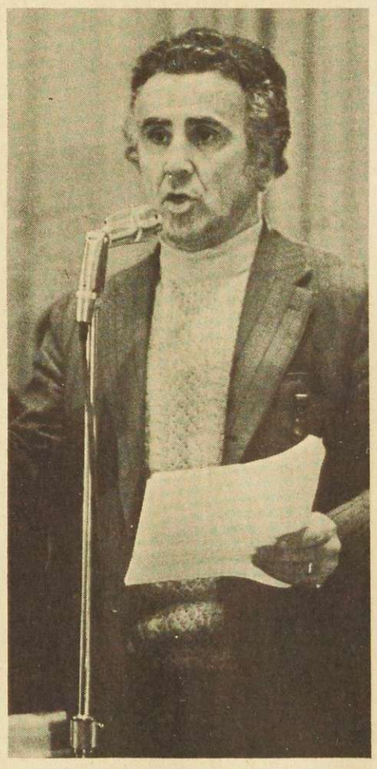

Maintenant quant à la fédération de la métallurgie, l'exécutif a demandé que cette enquête ne soit pas syndicale, mais publique, parce que toute l'affaire Lapalme est publique. Quand on va sortir de ce conseil confédéral, l'opinion publique à la grandeur du Québec va en connaître autant que les gens qui sont ici sur l'affaire Lapalme. Depuis deux ans on demande l'appui de l'opinion publique pour les gars de Lapalme. Je ne pense pas qu'il y ait un seul Québécois qui n'ait pas entendu parler de l'affaire Lapalme. Tout le monde a droit de savoir ce qui s'est passé.

46- GUY THIBODEAU,

président du syndicat des travailleurs en produits chimiques de Shawinigan, et membre du comité de surveillance de la CSN

On n'a pas accepté, on a bien fait, de forcer un syndicat à un règlement qui ne fait pas son affaire. On était conscient qu'il n'y avait à peu près pas d'issue. C'était mon opinion dans ce temps-là et ça l'est encore aujourd'hui.

On a fait le conflit de Lapalme pour des motifs qui sont fondamentaux sur le plan syndical. Ca c'est indéniable. Puis on ne peut pas abandonner cette partie de bataille. On devrait la maintenir sur le plan politique. Sur le plan de la CSN, qu'on continue à dépenser, qu'on continue à se défendre, et qu'on continue par assemblées publiques, et qu'on continue même en campagne électorale de soutenir les objectifs pour lesquels les gars de Lapalme se défendaient. Ca on doit continuer.

Le deuxième point, c'est la campagne elle-même. Le cas Lapalme, à mon humble opinion, à toute fin pratique il n'y en a plus de bataille. Les gars n'auront plus de jobs. Sur ce plan-là je pense qu'on doit y mettre fin. Dans les modalités, on peut s'ajuster sur une période de temps de façon qu'on peut peut-être aider à placer certaines personnes. Sur cette partie-là il faut trouver les moyens d'y mettre fin parce qu'il n'y a aucune issue possible à mon sens.

47- SÉVERIN PLANTE,

président du conseil central de Victoriaville

En ce qui me concerne, moi et les autres délégués de notre conseil central, je pense qu'on va exprimer, lors du vote, vraiment l'opinion des travailleurs de chez nous parce qu'on a statué là-dessus à la dernière assemblée du conseil central. Tant et aussi longtemps qu'il y a eu des espoirs d'un règlement quelconque du conflit de Lapalme, je pense que chez nous on a fait un travail là-dedans. Mais il me semble qu'il n'y en a plus d'espoir. Alors c'est pour dire que le vote que je vais prendre sera sur la recommandation du confrère Tapin. Les membres ont dit, chez nous, il faut mettre fin au conflit. Je pense qu'ils pourraient accepter qu'il y ait une paie de séparation pouvant aller jusqu'à quatre semaines.

48- PIERRE VADBONCOEUR

permanent de l'action politique attaché à la campagne Lapalme

Juste une clarification quand on parle d'espoir. Ce n'est pas exact de dire que la lutte des gars de Lapalme ça équivaudrait à viser à défoncer les positions du gouvernement fédéral sur la participation de la CSN à l'intérieur de la fonction publique pour des unités naturelles de négociation. Il y a eu d'autres solutions que celle-là de proposées au gouvernement fédéral qui ont été refusées dans le temps. Il y a toute une gamme de solutions qui n'impliquent pas que la lutte des gars de Lapalme défonce le gouvernement fédéral là-dessus.

La plus simple serait un retour à Montréal à l'entreprise privée, ou la formation d'une société de la couronne. Une autre solution: prendre le ministère des postes et l'envoyer dans la section 2 de la loi de la fonction publique pour en faire un employeur distinct quant au transport postal de la région. Il y a même différentes formules de protection de droits collectifs à l'intérieur de la fonction publique dans le cadre des unions qui sont là. Il y a toute une gamme de solutions possible et je crois que c'est faire erreur que de dire que la lutte de Lapalme implique qu'il faut nécessairement défoncer le gouvernement fédéral sur un point au sujet duquel on sait qu'il est mauditement entêté.

49- MARIUS LAJOIE,

secrétaire de la fédération de la métallurgie

Dans une intervention hier, il a été dit que jamais la CSN n'avait arrêté un conflit. Je ne sais pas si tout le monde ici se rappelle d'un conflit qui a eu lieu à Québec en 1958, conflit du garage Laporte, où après 7 mois de conflit le garage marchait à pleine capacité. Et la CSN a envoyé, je ne sais pas par quelle instance, un permanent qui était à ce moment-là Philippe Girard, pour venir convaincre les membres en grève de renoncer aux prestations et de retourner au travail et de se chercher de l'ouvrage parce qu'il n'y en avait plus chez Laporte. Et ça c'est pas nous autres qui l'avons décidé, c'est le mouvement. Et personnellement, ça ne m'a pas rendu antisyndical pour ça, parce que depuis ce temps-là que je milite dans le syndicalisme.

A propos de la résolution de la fédération de la métallurgie je ne crois pas qu'il soit question d'enquête syndicale, et quand à moi, au moment où ça été voté, j'étais pour une enquête strictement publique. Une enquête maison je n'y crois pas à l'efficacité.

50- ANDRÉ BOUCHER

délégué du conseil central de Montréal

Ce qui est important dans la chose, c'est que le gouvernement se rende compte qu'un groupe qu'il a cochonné est capable de lui tenir tête et de lui créer des embêtements. Il va peut-être finir par leur donner raison. Tant qu'il y a de la vie, il y a encore de l'espoir.

C'est toute la philosophie du mouvement qui est en cause, monsieur le président. Si on laisse tomber actuellement, ça va peut-être contenter un certain nombre de gens, même à l'intérieur de mon syndicat, mais par contre ça va mettre un drôle de doute sur tout le mouvement syndical. On n'aura plus confiance au mouvement syndical. Et le prochain conflit, on ne se rendra peut-être pas à 1½ ans avant de dire que c'est assez. C'est dans ce sens-là que je considère qu'on doit continuer.

51- LOUIS-PHILIPPE JALBERT,

président du conseil central de St-Hyacinthe

Ce ne sera pas long, monsieur le président, parce que j'en ai un gros voyage par-dessus le voyage que j'avais hier soir quand je suis parti. Si on fait une enquête valable, si on va dans le fond des choses, je pense qu'on aura des sactions à prendre, du côté des gars de Lapalme, puis on aura aussi des sanctions à prendre du côté de l'administration de la CSN, du FDP. Je pense qu'on tolère trop souvent des intrusions dans le FDP pour autre chose que ce qu'il est nécessaire de faire. Je pense qu'il va falloir prendre l'habitude, à l'intérieur de notre mouvement, de penser aux règlements qui sont mis sur pied pour protéger les intérêts des travailleurs. On blâme les gars de Lapalme d'avoir pataugé dans le fonds, alors qu'on a peut-être permis à tous les autres de patauger à leur goût.

52- FRANCINE CLÉMENT,

secrétaire du conseil central des Laurentides

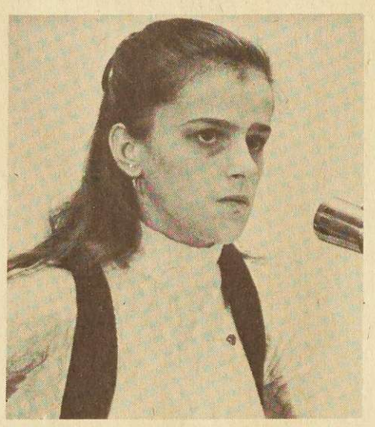

J'espère que je ne serai pas hors d'ordre, parce que ça m'a pris deux jours pour me décider à venir au micro et ça fait depuis ce matin que j'attends. Je ne sais pas ce que les délégués diraient si du jour au lendemain ils se faisaient sacrer dehors et remplacés par d'autres. Tu apprends à sacrer ce n'est pas long. Au Foyer des Hauteurs, on a été sacré dehors par la police. Nous étions 14 femmes. Il y a eu 25 policiers provinciaux qui sont venus nous sortir. Elles sont à peu près toutes grosses et grandes comme moi.

On est 14 femmes et 4 hommes chez-nous, et des promesses de politiciens on en connaît, on en a vues. On est allé voir Castonguay qui nous a dit: vous allez en avoir un enquêteur au Foyer des Hauteurs, qui va venir le régler votre problème. Demain vous allez en avoir un enquêteur. On n'en a pas eu. Tu arrives à l'assemblée générale, t'es folle, folle, t'es fière, la présidente a dit que Castonguay a dit que l'enquêteur viendrait. Demain matin, c'est un jeudi, il n'y a pas personne.

Il était supposé venir voir les deux parties. On a entendu dire qu'il était allé au Foyer des Hauteurs mais il n'est pas venu nous voir. S'il était venu on l'aurait vu.

Pour ma part, je peux parler au nom de mes membres, au nom des membres; ceux qui sont en conflit ça fait longtemps qu'ils sont sensibilisés aux gars Lapalme, puis à leurs problèmes. Il doit y avoir enquête, c'est pas ici que se fait le procès. On oublie souvent le fond du problème, le pourquoi qu'ils se sont battus, pourquoi on est supposé se battre encore.

Moi en tout cas je suis assez contente d'avoir laissé mes membres chez nous. Je suis bien contente que ce soit mon 2e conseil confédéral parce que je vous jure que je serais sortie la première journée. Je comprends bien que la CSN il faut l'administrer et tout le reste. Mais je pense que les membres sont loin. On parle de problèmes financiers, on parle de vol, de fraude et de tout ce que tu voudras. Je comprends que l'argent il faut que ça roule. Justement il faut que ça roule. On n'est pas une institution financière. C'est commode de l'avoir mais pas commode de l'accumuler.

Je vois mon patron chez nous qui profite des patients, il fait de l'argent sur le dos des patients. Je ne trouve pas ça correct. Le FDP c'est là pour aider les grévistes. L'argent ça existe et la solidarité aussi ça existe. Parce que des problèmes y en a tout le temps. Un matin tu te réveilles, t'es dehors, mais tu ne sais pas quand tu vas rentrer.

LA FNS a appuyé les membres des Foyers des Hauteurs, on est seulement 16 membres. Je te jure que j'ai trouvé ça fort. Parce qu'habituellement, les petits syndicats ils mangent de la marde. Pareil comme les gars de Lapalme. J'ai l'impression qu'on est en train de décider si la centrale va faire comme le gouvernement, leur faire manger de la marde.

J'ai rien contre les idées de tous et chacun et je vais respecter les idées de tout le monde. Mais je dis que le conflit des gars Lapalme, il faut vivre l'équivalent pour savoir ce que c'est. Il faut vivre des problèmes semblables pour le savoir. C'est tout ce que j'avais à dire monsieur le président. Merci.

53- GUY THIBODEAU,

membre du comité de surveillance de la CSN

Dans le cours du mois de mars on m'a demandé d'enregistrer les gars Lapalme, je me suis rendu voir ces gars-là. On m'a émis des raisons dans lesquelles c'était évident, à mon sens, c'était impossible. J'avais demandé de convoquer les gars en assemblée générale. Cette journée-là, il y avait une délégation qui allait à Ottawa et aussi à Québec. C'était impossible de procéder à l'enregistrement.

Je leur ai fait une suggestion. Je leur ai demandé de s'enregistrer eux autres mêmes. Je vais vous laisser 400 cartes et enregistrez - vous vous autres mêmes. Au bout de 3 semaines un mois, je reviendrai afin d'apprécier un peu la valeur de l'enregistrement que vous allez avoir fait. Je mettais un peu en doute l'enregistrement par eux-mêmes. J'ai retourné en mai, il n'y avait rien de fait encore. J'ai fait un rapport par

écrit au secrétaire de la CSN. Il m'est apparu d'une façon bien claire, que l'enregistrement on n'était pas capable de le faire.

La deuxième partie: on m'a convoqué dans la 2e semaine de décembre pour aller faire l'enregistrement. L'exécutif de la CSN, selon les informations que j'avais, on m'a dit que j'étais responsable avec Raymond Couture en ce qui concerne l'enregistrement. Je dois dire en passant que l'enregistrement des employés ça ne relève pas du comité de surveillance.

Je me suis présenté là avec Lapointe, Marcotte, Nap Nadeau, Rousseau. Je pense qu'il y en avait un autre. L'exécutif avait choisi cinq ou six gars. J'ai attendu deux, trois jours parce qu'il y avait des objections de la part du syndicat de procéder à l'enregistrement par l'équipe qui avait été nommée par l'exécutif. En fin de compte, au bout de deux, trois jours de discussion, on m'a accepté comme étant le gars pour faire l'enregistrement. J'ai été accepté par le groupe. A toute fin pratique je suis un gars élu par le congrès pour aller exercer une certaine surveillance. Il faut pas mettre ça de côté.

La veille, j'ai fait tout le tour de la région de Montréal. avec un nommé Hale qui m'a accompagné. On a fait 150 milles au-delà pour rencontrer les gars qui étaient malades pour les enregistrer. J'ai eu plus de sympathie pour ces gars-là en constatant le genre de maladie d'à peu près tous: des ulcères d'estomac, c'est le tracas, l'inquiétude. Ca m'a frappé. J'ai fait le tour de tous les malades, il y en avait une trentaine.
Le lendemain matin on a procédé à l'enregistrement, ceux qui ont fait l'enregistrement il y avait deux femmes qui travaillent à la CSN, il y avait Taylor, Daigneault, L'Heureux, et puis Vadeboncoeur. Mon rôle s'est limité à vérifier si les nos de sécurité sociale étaient bien inscrits sur les cartes. Je ne peux pas dire si le gars qui avait la carte c'était le bon gars, mais j'affirme que le gars qui avait la carte a donné le nom et le numéro de ce qui était sur la carte.

J'ai été bien traité, il n'y a personne qui a fait des remarques désobligeantes en mon endroit. Même dans une circonstance, il y en a un qui a voulu faire le drôle, il a été mis en raison, je n'ai pas eu de problèmes.

54- MICHEL BOURDON,

Si jamais les gars de Lapalme prenaient la décision d'arrêter le conflit, on la respecterait. Ce qui est grave, c'est d'y mettre fin nous-mêmes. Je suis entré à la CSN il y a 6 ans à Radio-Canada, avec une union américaine. Dans le temps, on me disait qu'il y a une grosse différence entre la CSN et les unions américaines, et que l'autonomie des syndicats c'est réel. J'ai déjà entendu Lucien Giroux dire aux gens que lui, une des raisons pour lesquelles il a laissé les unions américaines à Lachute, il y a bien des années, c'est qu'il y avait eu une grève et puis que l'union avait laissé tomber la grève. Ca on le sait que ça se fait dans les unions américaines, discrètement. Parce que les décisions se prennent dans un autre pays.

On ne peut pas comme mouvement, quand on a des fonds, puis il y en a dans la caisse, couper les fonds des travailleurs qui sont toujours décidé à se battre. Il y en a qui disent qu'on leur verse une pension. La preuve que le montant qu'on donne ne leur apparaît pas comme une rente de sénateur, c'est qu'il y en a déjà eu 450; il n'en reste que 200 ou 250. Les administrateurs du vêtement ou d'ailleurs qui pensent que ça a un bout, oui ça a un bout, quand les gars de Lapalme lâcheront ou qu'individuellement ils s'en iront, ce que je ne souhaite pas.

Il faut les soutenir tant qu'eux autres auront la volonté de se battre. S'il y a eu des cas où de façon injustifiée on a mis fin à des conflits, je tiens à souligner une chose, c'est qu'il n'y a aucun de ces cas-là qui a été soumis à notre attention au conseil confédéral.

55- CLAUDE GAUTHIER,

president du conseil central du nord-ouest québécois

Chez nous à notre assemblée générale du mois de septembre, il y a eu une proposition dans le même sens que celle du confrère Godin, de cesser toute activité dans la campagne des gars de Lapalme. Il y a eu un avis de motion de reconsidérer notre décision. A l'assemblée d'octobre, nous avons reconsidéré notre décision. Majoritairement et fortement, nous avons endossé la décision du conseil confédéral de juillet.

Ceci m'amène à dire que j'ai peut-être été, dans le mouvement, un de ceux qui a été le plus réticent dans l'affaire des gars Lapalme. Actuellement je dis que ce serait le plus méchant moment de cesser toute activité, si on regarde tous les membres que nous avons dans la fonction publique qui font face à un gouvernement, si on regarde la campagne qui se passe contre le droit de grève dans ce secteur.

L'affaire des gars Lapalme c'est extrêmement important pour l'avenir de la centrale. C'est le droit d'association. Il faudra définir si les gens qui travaillent pour le fédéral sont toujours obligés de s'abaisser devant les autorités fédérales, s'il n'y a que les unions internationales qui ont le droit d'entrer là.

56- PAUL-E. DALPÉ

vice-président de la CSN

Une mise au point au sujet de l'intervention de Bourdon. Il a laissé entendre qu'il y avait parmi les 5 officiers de la CSN, deux qui s'étaient occupés activement de la campagne Lapalme. Ce qui pouvait laisser croire que les autres ne s'en étaient pas occupés. Personnellement je peux dire que je m'en suis occupé et que j'ai tenté d'être loyal envers la décision du conseil confédéral du 22 juillet.

Pour vous donner un exemple, le conseil central de Saint-Hyacinthe avait décidé de ne pas se rallier à la décision du conseil confédéral. Certains groupes de Saint-Hyacinthe m'en ont fait part. J'ai considéré de mon devoir, à cause justement de la fonction qui est dévolue au vice-président, d'aller à Saint-Hyacinthe et de demander à l'assemblée générale de reconsidérer sa décision. Ce qui fut fait. L'assemblée générale a voté secrètement en faveur du ralliement à la décision du conseil confédéral du 22 juillet. J'avais l'intention de faire la même chose dans le conseil central du Nord-Ouest Québécois. Malheureusement, il y avait tempête et j'ai été forcé de m'excuser de ne pouvoir être présent à leur réunion. Mais je leur ai fait parvenir un long telex dans lequel je répétais à toute fin pratique, les mêmes arguments que j'avais invoqués à Saint-Hyacinthe. Et le conseil du Nord-Ouest a reconsidéré sa décision, comme le confrère Gauthier vous en a fait part.

Quant à mes autres activités là-dedans, à titre de membre du comité de stratégie, et je pense qu'hier le confrère Vadboncoeur l'a dit en toute franchise et en toute honnêteté, ce dont je le remercie, de la part des deux membres du comité exécutif qui étaient le confrère Parent et moi-même, le comité n'a jamais subi de quelques façon que ce soit des embêtements quant aux crédits requis pour mener à bonne fin les actions qu'il décidait. C'était la mise au point que je tenais à faire.

57- DÉLÉGUÉ NON IDENTIFIÉ

Je viens de lire dans le journal Le Soleil une déclaration qui peut avoir une influence importante sur ma décision. Je voudrais savoir, est-ce-que ces choses-là sont fausses ou vraies. C'est un paragraphe: "M. Almas Tremblay, président du syndicat de la construction du Lac Saint-Jean qui reçoit depuis 3½ ans des prestations du fonds de défense professionnelle de la CSN, en tant que victime de congédiement pour activités syndicales, a plutôt suggéré de réduire cette paie de séparation à deux semaines". Est-ce-que je pourrais savoir si c'est vrai qu'il reçoit des allocations du fonds de défense depuis tout ce temps-là. (Le confrère Tremblay répond que c'est vrai)

58- CLAUDE GIRARD,

président du conseil central du Saguenay Lac St-Jean

C'est pas $65 par semaine depuis 3½ ans. C'est selon les règlements de la CSN. Au point de départ, il a retiré $25, et lorsqu'on a modifié les règlements en cours de route, il a reçu les montants auxquels il avait droit. Et je dois dire que lorsque le confrère Almas Tremblay a reçu $65 par semaine. c'est moi personnellement qui suis intervenu auprès du confrère Parent parce qu'on avait décidé que ça s'appliquait à tout le monde. Le confrère Almas Tremblay n'était même pas au courant. Mais comme c'était un règlement qu'on avait décidé, je jugeais à ce moment-là que c'était dans ma responsabilité de dire au confrère Parent de payer le même taux pour le confrère Almas Tremblay.

LES DÉCISIONS

1- Le conseil confédéral donne suite à la décision du bureau confédéral de procéder à une enquête strictement syndicale, et désigne les trois membres de la commission d'enquête:
***Jacques Desmarais,* conseiller juridique à la CSN.**
***Gilles Gagnon,* vérificateur, trésorier de la fédération des ingénieurs et cadres.**
***Jean-Guy Morin,* directeur de la fédération des travailleurs du papier et de la forêt.**

2- L'enquête débutera dès lundi (28 février). Elle aura une durée de deux semaines, mais pourra être prolongée jusqu'à quatre semaines au maximum.

3- Le syndicat représentant les gars de Lapalme pourra participer à l'enquête, mais c'est aussi son droit de ne pas y participer. Dans ce dernier cas, la CSN présentera quand même ses allégations.

4- Le rapport de la commission d'enquête sera rendu public, le bureau confédéral en prendra connaissance et convoquera le conseil confédéral dans les plus brefs délais possible afin que celui-ci puisse en disposer.

5- La commission d'enquête aura le mandat de se prononcer sur les allégations des parties, à la lumière des preuves fournies de part et d'autre.

6- L'enquête sera ouverte aux membres de la CSN qui voudront y assister, de même qu'aux journalistes.

7- L'enquête portera aussi sur les responsabilités des membres de l'exécutif de la CSN dans le conflit.

8- Le conseil confédéral maintient sa décision du 22 juillet de continuer la lutte dans l'affaire des gars de Lapalme. (vote secret: 90-73)

9- L'exécutif de la CSN et les représentants du syndicat Lapalme prépareront un document sur la possibilité de règlement du conflit, document à être soumis à un prochain conseil confédéral.

10- Un numéro de 8 pages du Travail, contenant le compte-rendu des débats sur l'affaire Lapalme, sera publié et envoyé à tous les membres du mouvement, pour que les membres puissent donner leur opinion. (C'est le présent numéro)

La prochaine réunion du conseil confédéral est fixée au 14 et 15 mars.

Ajournement.

LES BARÊMES DE FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

Grève ou lock out

Les prestations commencent à la 3e semaine

	Cél.	Marié
3e à 12e semaine	$15	$20
13e à 16e semaine	$20	$30
17e à 34e semaine	$25	$40
35e à 52e semaine	$35	$50
53e semaine et plus	$50	$65

Congédiement ou suspension pour activités syndicales

Les prestations commencent à la première journée

1ère à 12e semaine	$15	$25
13e à 16e semaine	$20	$30
17e à 34e semaine	$25	$40
35e à 52e semaine	$35	$50
53e semaine et plus	$50	$65

NOTE: ces barêmes du fonds de défense professionnelle ont été adoptés au conseil confédéral d'octobre 1971. Le conflit Lapalme dure depuis 109 semaines. Les gars de Lapalme tombent donc dans la catégorie de $50 et $65. Ils ont été considérés dès le début comme des employés congédiés pour activités syndicales.

A TOUS LES MEMBRES DE LA CSN

	OUI	NON
1- Avez-vous lu tous les débats rapportés dans ce journal?	☐	☐
2- Etes-vous d'accord avec les objectifs syndicaux poursuivis par les gars de Lapalme?	☐	☐
3- Etes-vous d'accord que la CSN continue de supporter les gars de Lapalme, en conformité avec les règlements du fonds de défense professionnelle?	☐	☐

NOM. . . . . .

ADRESSE. . . . . .

SYNDICAT. . . . . .

Retourner au secrétariat de la CSN, 1001 St-Denis, Montréal 129.
NOTE: ceux qui veulent ajouter des commentaires supplémentaires sur une feuille séparée sont invités à le faire.